



NATATION SYNCHRONISÉE

• Introduction	000
• Présentation générale des programmes pour l'olympiade 2009-2012	000
Schéma, définition de la discipline, schéma des programmes, tableau synthèse âges/programmes	000
• Dispositions communes à toutes les compétitions	000
Conditions d'engagement aux épreuves fédérales	000
Participation des étrangères licenciées dans un club français	000
Participation masculine.....	000
Cas particulier.....	000
• Présentation du socle de formation	000
Introduction.....	000
Place dans les programmes.....	000
Caractéristiques du socle	000
• Réglementation du socle de formation	000
Rappel	000
Nature des épreuves	000
Schéma épreuves du socle de formation	000
Contenu et spécificité des épreuves.....	000
Engagement.....	000
Accès et condition de validation	000
Tableaux de synthèse.....	000
Organisation territoriale des compétitions	000
Calendrier des épreuves	000
Notation et classement.....	000
• Présentation du programme « Promotion »	000
• Présentation des programmes FINA et « Performance »	
Schéma	000
Règles communes FINA et « Performance »	000
Règles spécifiques au programme FINA.....	000
Règles spécifique au programme « Performance »	000
• Les compétitions des programmes FINA et « Performance »	000
Description des fiches compétitions	000
Les compétitions hiver.....	000
Fiche compétition n° 1	
Championnats hiver Élite : espoir / junior / senior	000
Contenu des épreuves	000
Championnat hiver Élite / senior.....	000
Championnat hiver Élite / junior.....	000
Championnat hiver Élite / espoir.....	000
Organisation des épreuves.....	000
Calcul des résultats	000
Classements et récompenses	000
Fiche compétition n° 2	
Journées techniques hiver : senior / junior / espoir	000
Contenu et réglementation des épreuves.....	000
Engagement et qualification	000
Organisation des épreuves.....	000
Calcul des résultats	000
Classements et récompenses	000
Les compétitions été.....	000

NATATION SYNCHRONISÉE

Fiche compétition n° 3

Championnats de France d'été toutes catégories Élite	000
Contenu des épreuves	000
Championnat toutes catégories Élite	000
Championnat senior Élite	000
Championnat junior Élite	000
Organisation des épreuves	000
Calcul des résultats	000
Classements et récompenses	000

Fiche compétition n° 4

Championnat de France d'été espoir Élite	000
Contenu des épreuves	000
Championnat de France d'été espoir Élite	000
Organisation des épreuves	000
Calcul des résultats	000
Classements et récompenses	000

Fiche compétition n° 5

Championnat de France d'été toutes catégories national	000
Contenu des épreuves	000
Championnat toutes catégories national	000
Championnat senior national	000
Championnat junior national	000
Organisation des épreuves	000
Calcul des résultats	000
Classements et récompenses	000

Fiche compétition n° 6

Championnat de France d'été espoir national	000
Contenu des épreuves	000
Engagement et qualifications	000
Organisation des épreuves	000
Calcul des résultats	000
Classements et récompenses	000

Fiche compétition n° 7

Championnats interrégionaux d'été N3 toutes catégories	000
Contenu des épreuves	000
Engagement et qualifications	000
Organisation des épreuves	000
Calcul des résultats	000

• L'accès au niveau national et le Tournoi national de qualification

Fiche compétition n° 8

Le Tournoi national de qualification	000
Contenu des épreuves	000
Conditions d'engagement	000
Engagement et qualification	000
Organisation des épreuves	000
Calcul des résultats	000
Classements et récompenses	000

• L'accès au niveau national

• Dispositif d'accès spécifique au solo

Catégorie espoir	000
Catégorie senior-junior	000

• Tableaux synthétiques

Épreuves des compétitions hiver 2009-2010	000
Épreuves des compétitions championnats été 2009-2010	000

• Annexes

Annexe 1 - Tableau d'engagement des compétitions 2009-2010	000
Annexe 2 - Épreuves spécifiques des Championnats hiver Élite	000
Annexe 3 - Programme FINA et « Performance » - Journées techniques d'hiver	000
Annexe 4 - Épreuves spécifiques du programme « Performance »	000
Annexe 5 - Classements nationaux	000
Classement national des clubs	
Document explicatif	000
Classement national des comités régionaux	000
Classement national des interrégions	000

Continuons à porter nos regards sur l'avenir

Ces règlements 2009-2010 ne comportent pas de profondes modifications par rapport aux précédents si ce n'est des précisions ou affinages sur le texte. En effet, lors de l'assemblée générale d'Orléans, ces nouveaux programmes ont été établis pour la durée de l'Olympiade. Certes, rien n'est parfait, il faudra sans doute réajuster sur la durée.

Par ailleurs, compte tenu de la date de l'assemblée générale 2009 de La Rochelle, nous ne possédions pas le recul suffisant pour pouvoir évaluer et mesurer l'impact, l'apport, mais aussi les manques de nos règlements de la saison passée.

Cependant, les différents retours, en particulier lors de la réunion des présidentes et présidents des commissions régionales, nous ont permis d'apporter, grâce à l'expérience du terrain, quelques ajustements, notamment en ce qui concerne le socle de formation.

C'est ainsi que nos jeunes nageuses pourront, quel que soit le nombre d'épreuves validées, participer et se confronter sur l'épreuve du ballet combiné. Le ballet est l'essence même de notre discipline et s'inscrit bien dans la définition large de la natation synchronisée.

Le contenu des épreuves du socle devrait être assoupli, sans pour autant solder les acquis essentiels et nécessaires au bon développement des bases permettant l'épanouissement de chaque nageuse quel que soit son niveau de pratique.

Notre population de nageuses est large et diversifiée. Certaines s'entraînent deux fois par jour, d'autres seulement une fois par semaine. Chacune doit pouvoir y trouver du plaisir et assouvir sa passion. C'est ainsi que les nageuses qui souhaitent ne s'engager que sur le programme « Promotion » pourront y accéder dès lors que le Pass'Compétition sera acquis.

Il reste, pour les régions et les interrégions, à mettre en place leur propre programme. Il est vrai que la saison dernière était particulièrement chargée et a pu constituer un frein à ces initiatives. Il est important d'adapter localement les programmes afin qu'ils correspondent à la demande des clubs, mais aussi au niveau de pratique régionale. Quelques initiatives de clubs (meetings) ont été mises en place la saison dernière, elles sont à encourager ainsi que le déplacement des nageuses de clubs sur les compétitions étrangères.

Le congrès de la FINA, en août 2009, devrait nous apporter quelques modifications. Nous avons deux de nos compétitions nationales inscrites au calendrier FINA. Les modifications des règlements FINA pourront être applicables dès cette saison, notamment en ce qui concerne les figures imposées ou les programmes techniques seniors.

Je reste intimement persuadé, à la veille d'une seconde saison d'application de nos nouveaux programmes, résultats d'un profond travail commun (Commission fédérale, Direction technique, clubs), que ceux-ci porteront à terme les espérances de tous les acteurs de notre discipline. Nous devons retrouver la place qui est la nôtre sur l'échelle internationale.

Je vous souhaite, à tous, une excellente saison 2009-2010.

Jean-Yves LE TOUZO
Président de la Commission fédérale

Présentation générale des programmes pour l'olympiade 2009-2012

Définition de la natation synchronisée

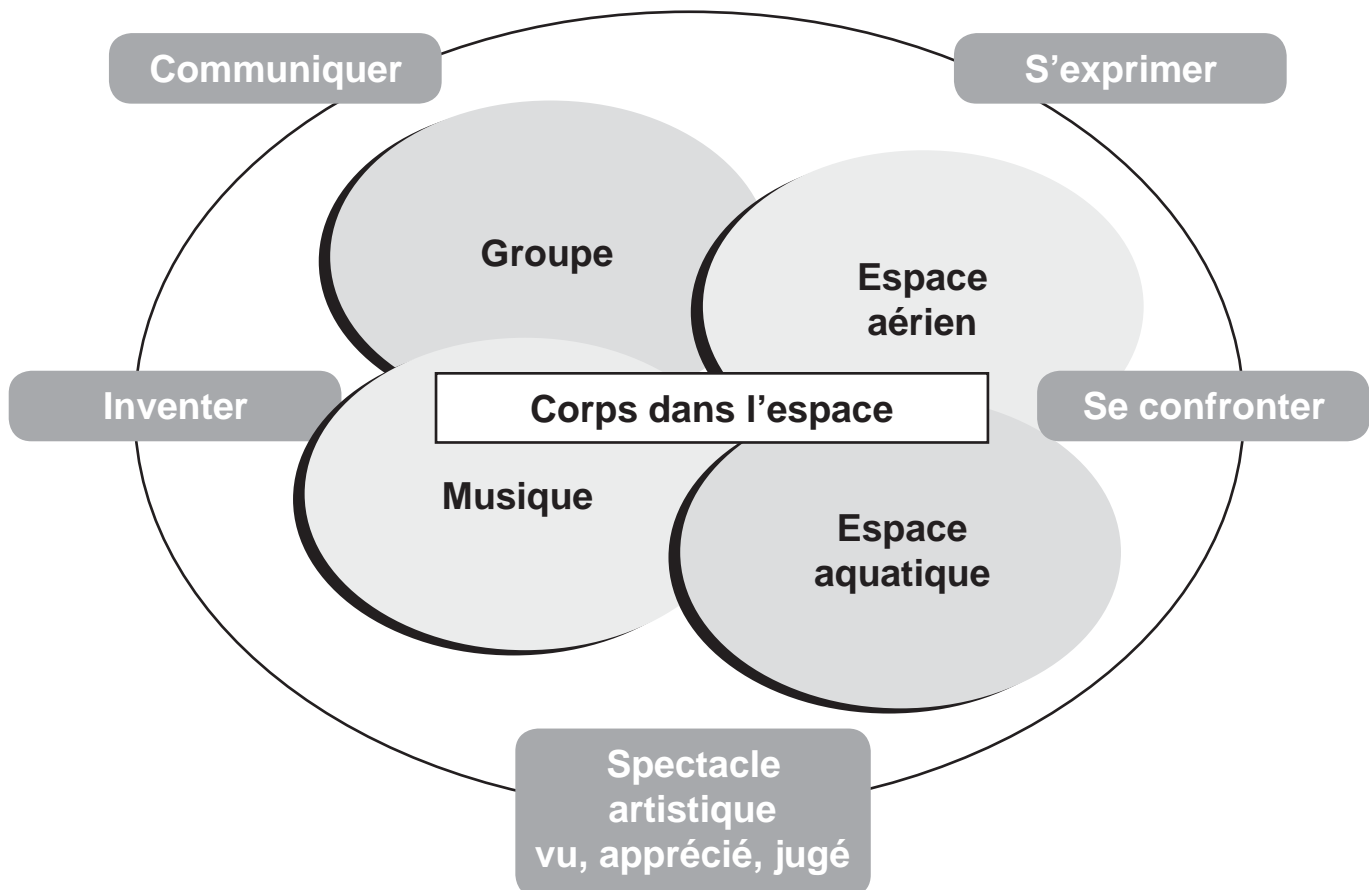
La définition « large », exprimée dans le schéma ci-dessous, met en évidence les dimensions essentielles de la natation synchronisée.

Elle est compréhensible par tous, à tous les niveaux, et permet de faire converger les programmes sportifs de cette nouvelle olympiade autour de trois objectifs fondamentaux pour l'évolution des nageuses mais aussi l'évolution de la natation synchronisée :

- **Motivation** : les dimensions essentielles ainsi présentées répondent aux attentes des nageuses qui souhaitent pratiquer cette discipline découverte au travers de l'ENF. Au-delà des nageuses, ce sont tous les acteurs de la synchro qui se retrouvent unis autour de cette définition et retrouvent du sens dans leurs actions.
- **Cohérence et lisibilité** : une définition unique du Pass'Compétition au plus haut niveau. La définition large de la discipline est déclinée en capacités communes à chacun des programmes, en particulier ceux du socle de formation. Une architecture commune garantit une lisibilité de la discipline, et redonne de la cohérence à l'implication de tous les acteurs dans la vie fédérale.
- **Qualité de la formation** : les dimensions artistiques et techniques qui interagissent entre elles vers une finalité d'expression et de communication confèrent à cette discipline une grande richesse pour la formation et l'éducation.

Les dimensions clefs de la discipline présentées dans ce schéma sont prises en compte dans les différents programmes conjuguent « plaisir » et « qualité de formation ». Les nageuses trouvent, dans cette approche de la discipline, du sens et de la motivation à continuer leur progression, à s'exprimer lors des différentes étapes de confrontation qui vont jaloner leur saison, leur carrière.

Définition large - Tous niveaux - Tous publics



NATATION SYNCHRONISÉE

Définition « large » de la natation synchronisée

Corps dans l'espace « aquatique » et « aérien », en relation avec la musique, seule ou en groupe, à des fins artistiques : communiquer, s'exprimer, inventer.

Individuellement ou collectivement, la nageuse s'expose et se confronte au regard des autres, des juges et des spectateurs. Dans cette discipline sportive, mais aussi artistique, l'occasion est offerte aux nageuses de révéler leur personnalité, leur singularité, leur exceptionnalité alors même qu'elles perdurent dans la performance de haut niveau comme un facteur essentiel. L'essence de l'activité se trouve donc résumée dans ces deux facettes.

Espace aquatique

La nageuse construit un vocabulaire gestuel à partir de positions et de propulsions spécifiques dans toutes les dimensions de l'espace : plans, axes de rotation, directions, volumes...

La préparation corporelle est ainsi fondamentale et vise, entre autres, à régler des problèmes spécifiques de repérage dans l'espace, d'alignement, d'étirement, de tonicité, de conscience du corps, d'intentionnalité des mouvements.

Espace aérien

Les techniques dans ce domaine n'ont cessé d'évoluer vers une recherche de hauteur maximum pour s'élever au-dessus de la surface de l'eau et pouvoir ainsi communiquer.

L'espace aérien constitue donc un espace d'expression ainsi qu'un espace « acrobatique ». La réalisation de plusieurs portés dans les chorégraphies de groupe avec recherche d'une hauteur maximale en témoigne.

Le groupe

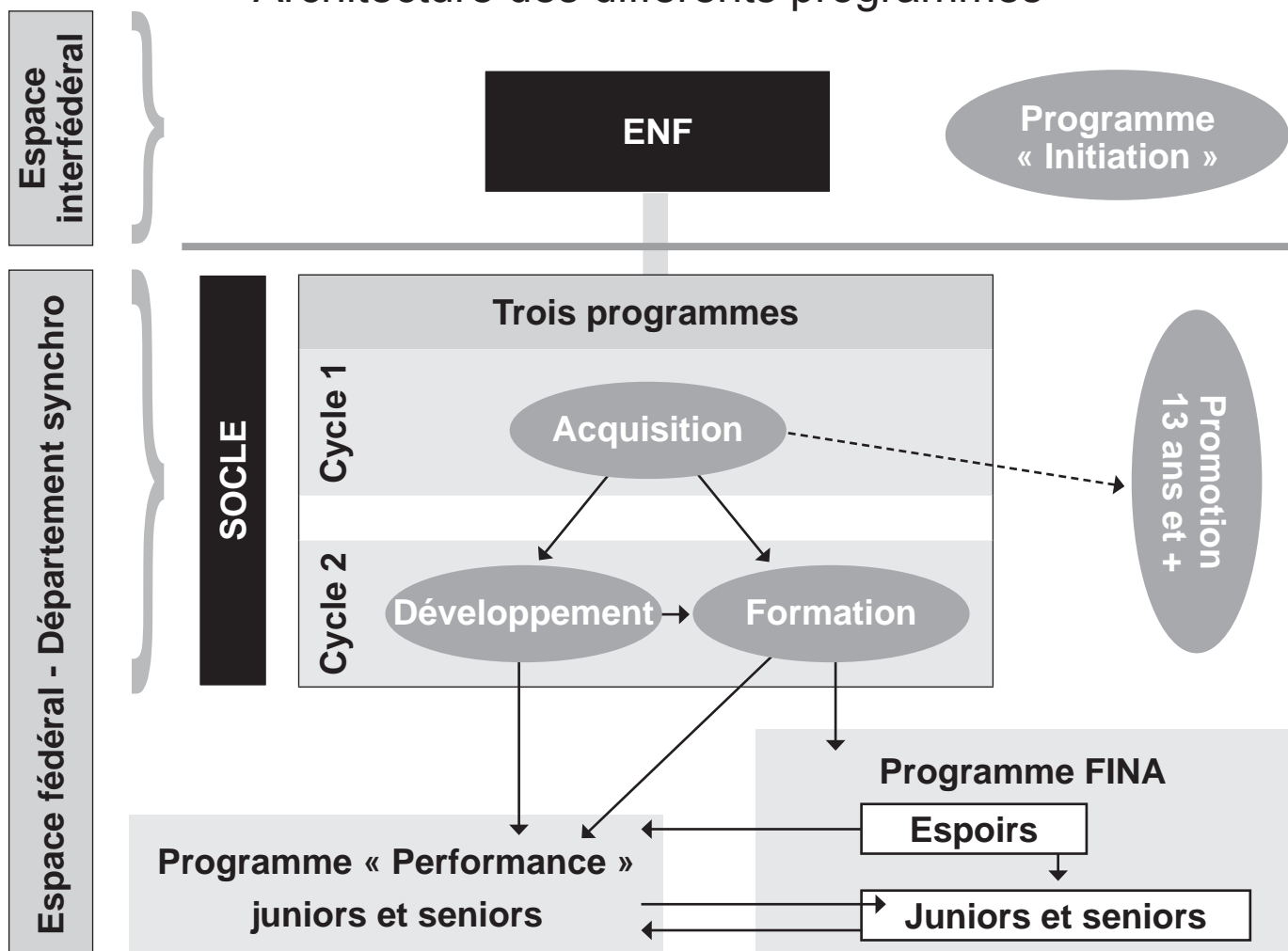
Dimension « reine » de la natation synchronisée, elle prend une place de plus en plus importante dans les programmes internationaux. Le succès des programmes combinés, montre la force « sportive » et la composante « spectacle » de la natation synchronisée au travers des ballets d'équipe mais aussi des duos.

La musique

Elle ouvre la porte de l'imaginaire pour la nageuse qui crée et interprète, mais aussi pour le spectateur qui ressent.

Elle suggère le choix d'une qualité gestuelle, elle rythme le mouvement et permet la synchronisation des nageuses entre elles.

Architecture des différents programmes



NATATION SYNCHRONISÉE

Années d'âge et programmes (selon le niveau de la nageuse)

Années d'âge	Saison 2009/2010	Socle de Formation	Promotion	Performance	FINA Espoirs	FINA Juniors	FINA Seniors	FINA Toutes cat.
11 ans et -	1999 et après	x						
12 ans	1998	x			x			
13 ans	1997	x	x		x			
14 ans	1996	x	x		x			
15 ans	1995	x	x	x	x	x		x
16 ans	1994	x	x	x		x		x
17 ans	1993	x	x	x		x		x
18 ans	1992	x	x	x		x	x	x
19 ans et +	1991 et avant	x	x	x			x	x

Dispositions communes à toutes les compétitions

Toute(s) modification(s) du règlement FINA intervenant en cours de saison sportive pourra être appliquée au règlement FFN, si elle intervient avant le 31 décembre de la saison en cours.

I - CONDITIONS D'ENGAGEMENT AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES

Nul ne peut officier ou pratiquer dans un club FFN sans être licencié.
Pour participer aux compétitions, les licences doivent être oblitérées.

II - PARTICIPATION DES ÉTRANGÈRES LICENCIÉES DANS UN CLUB FRANÇAIS

Les athlètes non sélectionnables en équipe de France régulièrement licenciées dans un club français conformément à l'article 53 du Règlement intérieur de la FFN peuvent participer aux compétitions organisées par la FFN ou ses structures décentralisées dans les mêmes conditions que les nationales.

Elles sont également soumises aux mêmes règles de niveau de compétition et de catégorie.

En ce qui concerne les duos et les équipes, les ballets comprenant un effectif de plus de la moitié d'athlètes non sélectionnables en équipe de France ne peuvent se voir délivrer le titre de « champion de France ».

III - PARTICIPATION MASCULINE

Les mêmes conditions de pratique de la natation synchronisée s'appliquent à la participation féminine et masculine.

IV - CAS PARTICULIER

Pour toute compétition nationale ainsi que le Tournoi National de Qualification, (ou qualificative pour le niveau national) la Commission fédérale sur proposition de la Direction Technique Nationale est seule habilitée à statuer sur tout cas particulier qui ne rentrerait pas dans les dispositions réglementaires.

Présentation du socle de formation

I - INTRODUCTION

1. L'École de Natation Française « ENF »

La réforme ENF a constitué une base incontournable à partir de laquelle ces programmes sportifs ont pu être élaborés. À la sortie du Pass'Compétition, les nageuses auront un vécu pluridisciplinaire et une initiation à la natation synchronisée.

Dès lors, elles disposeront d'un savoir nager pour aborder la pratique compétitive dans chaque discipline :

- une connaissance et une expérience dans les 5 disciplines, dont la natation synchronisée ;
- des capacités pour évoluer : conscience du corps, coordination, adaptation, désir, plaisir !

2. Le Pass'Compétition

Il est la porte d'accès par discipline, le niveau minimum spécifique permettant de débiter la pratique compétitive dans chacune des disciplines, donc en natation synchronisée. Cette étape fait encore partie de l'ENF mais relève d'une organisation fédérale (cf. Présentation générale des programmes / Schéma « Architecture des programmes »).

La réforme des diplômes fédéraux déjà engagée va permettre de disposer d'un encadrement formé répondant au besoin des clubs à chaque niveau de pratique.

II - PLACE DANS LES PROGRAMMES

1. Conception

Le socle de formation s'intègre à une structure commune à l'ensemble des disciplines de la FFN. En effet, à la sortie du Pass'Compétition, qualifié également de « programme d'initiation », se présente dans chaque discipline, un ensemble de trois programmes : Acquisition, Développement, Formation composant ce socle de formation.

Il a donc été conçu pour répondre à la découverte de la pratique compétitive en natation synchronisée en posant les acquisitions incontournables. Il initie à la compétition en offrant à chaque nageuse la possibilité de se confronter et de progresser sur des épreuves variées et ludiques. Il s'appuie sur une conception de la formation de l'individu pris dans sa totalité, sa globalité.

Le socle garantit donc une formation de base à l'ensemble des nageuses. Selon les compétences qu'elles valideront, elles pourront choisir un programme adapté.

Ces trois programmes de compétition : « Acquisition », « Développement », « Formation » sont répartis sur deux cycles afin de permettre aux nageuses de s'engager en fin de saison dans une chorégraphie collective. Les entraîneurs pourront ainsi rassembler leurs nageuses, d'âges éventuellement différents, sur un objectif commun.

2. Les programmes du socle

a. Cycle 1

Le programme « Acquisition » est adapté à la nageuse qui débute pour acquérir un capital de base dans toutes les dimensions de la discipline. Ce capital lui permettra de choisir ensuite le programme le plus adapté à son niveau et ses conditions de pratique.

b. Cycle 2

Le programme « Développement » vise à augmenter et renforcer les capacités de la nageuse pour lui permettre de poursuivre son projet de compétition.

Le programme « Formation » est très exigeant car il garantit que la nageuse dispose de tous les outils nécessaires pour se confronter au programme FINA et s'adapter tout au long de sa carrière à son évolution.

Ces trois programmes de compétition correspondent à des niveaux de compétences de plus en plus élevés. Ils permettent aux nageuses de s'épanouir et de progresser à leur rythme.

Le socle répond donc de manière adaptée à la formation complète, individuelle et collective, de toutes les nageuses, quel que soit leur âge, et pour les plus jeunes en particulier.

Il permet ainsi à toute nageuse d'assumer le programme choisi par la suite.

- Programme Promotion : pour les nageuses de 13 ans et plus.
- Programme FINA : espoirs (12-15 ans).
- Programme « Performance » pour les nageuses de 15 ans et plus.
- Programme FINA : juniors (15 -18 ans).
- Programme FINA : seniors (19 ans et plus).

III - CARACTÉRISTIQUES DU SOCLE

1. Principes

La définition de la discipline se décline de manière évolutive selon une même architecture d'épreuves (cf. Fiche technique du socle « Spécificités des épreuves »).

Plusieurs compétitions jalonnent la saison et permettent à la nageuse de progresser individuellement à son rythme, tout en gardant la possibilité de nager le ballet en collectif.

Quel que soit l'âge, le niveau de compétence définit le positionnement d'une nageuse dans un de ces programmes. La nageuse s'engage dans un programme selon son rythme, et se trouve donc en situation de réussite pour atteindre son objectif dans les conditions réglementaires définies.

Ainsi, un travail de qualité est possible pour aborder dans les meilleures conditions l'échéance finale de l'épreuve de « ballet ».

La difficulté de chaque programme répond à un projet sportif identifié.

2. Accès

La nageuse peut s'engager dans le socle en cours de saison après l'obtention de son « Pass'Compétition » dans les conditions définies ci-dessous :

- nageuses nées en 2004 et après (6 ans et moins) : obligation de valider les 2 tests sauv'nage et pass'sport avant d'accéder au Pass'Compétition ;
- nageuses nées en 2003 et avant (7 ans et plus) : la validation du sauv'nage et du pass'sport sera laissée à l'initiative du comité régional.

Pour des raisons exceptionnelles, le comité régional peut autoriser l'accès direct au Pass'Compétition. Cette règle pourra évoluer la saison suivante en vue d'une application complète en 2012.

3. Temps de validation d'un programme

Pour le cycle 1, il faut une saison minimum pour valider ce programme.

Pour le cycle 2, la durée pour valider le programme « Développement » ou/et « Formation » dépend de facteurs multiples (techniques, individuels, environnementaux...). Dans tous les cas, il faut une saison minimum pour valider le cycle 2. L'âge minimum de 12 ans pour accéder au programme FINA « espoirs » 12-15 ans, implique de poursuivre sa pratique de compétition dans socle de formation jusque 11 ans.

Pour l'ensemble des deux cycles, le temps réglementaire minimum est de deux saisons. Cette trajectoire, la plus rapide, ne constitue pas un objectif souhaitable car elle peut être contradictoire avec l'objectif de formation.

4. Sortie

Il n'y a pas de limite d'âge. La nageuse peut y rester le temps qu'il faut pour acquérir les bases. C'est donc les conditions d'accès aux autres programmes en fonction de son projet et de son niveau qui définiront son choix (cf. chapitre « Conditions d'accès et de validation »).

Réglemmentation du socle de formation

I - RAPPEL

Le socle de formation est constitué de trois programmes de compétition répondant à des niveaux techniques de plus en plus élevés.

Plusieurs étapes de compétition jalonnent la saison et permettent à la nageuse de progresser à son rythme, de s'adapter et prendre le temps d'acquérir les compétences attendues dans chacune des épreuves.

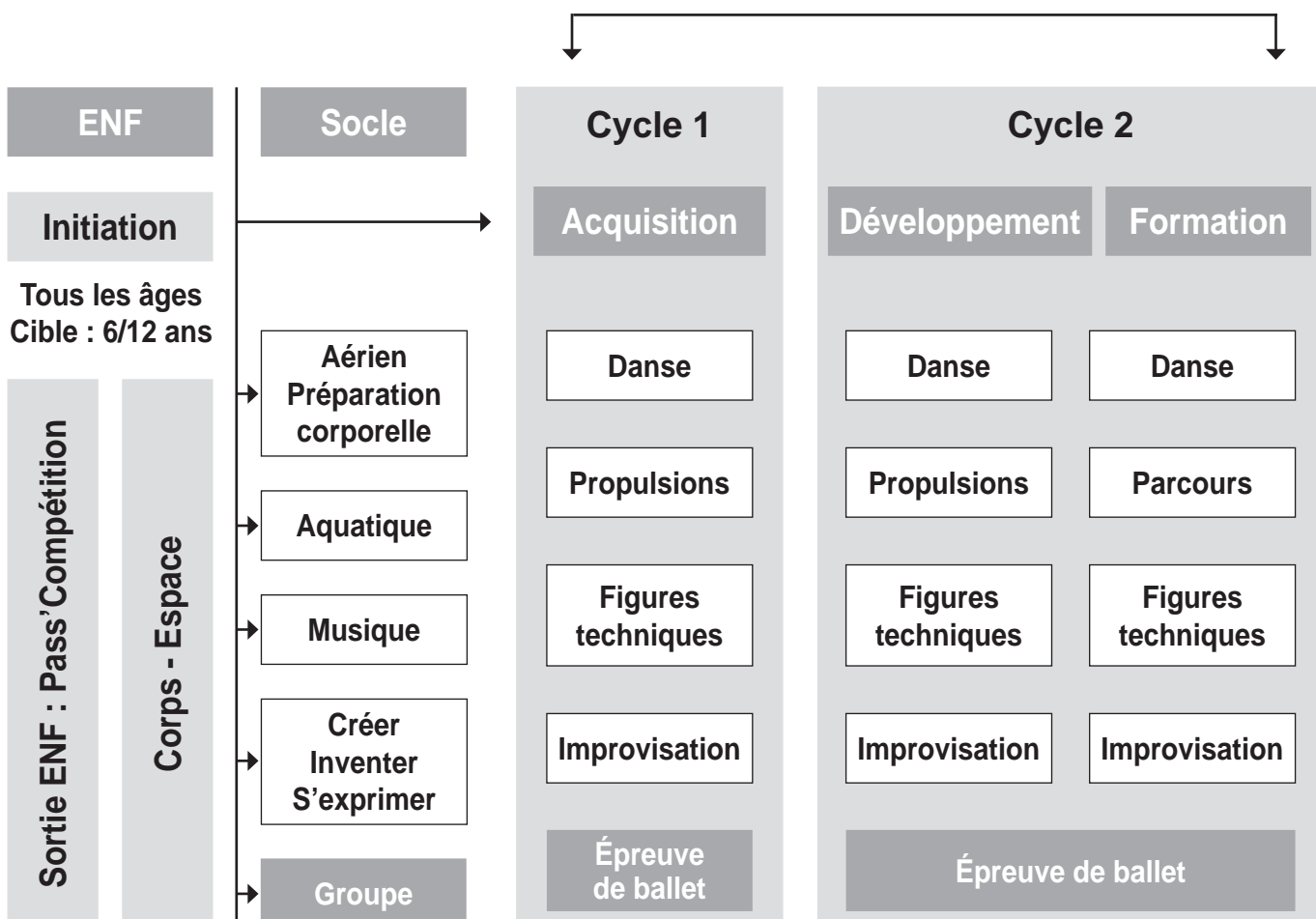
II - NATURE DES ÉPREUVES

Cinq types d'épreuves communes aux trois programmes.

La définition de la discipline, déjà explicitée, est déclinée en capacités à développer communes à chacun des programmes. Une architecture commune sur la base de cinq épreuves garantit une cohérence et une lisibilité.

- Épreuve n° 1 : danse.
- Épreuve n° 2 : propulsion.
- Épreuve n° 3 : technique.
- Épreuve n° 4 : improvisation.
- Épreuve n° 5 : ballet.

Épreuves du socle de formation



III - CONTENU ET SPÉCIFICITÉ DES ÉPREUVES

Les épreuves du socle sont spécifiques et renvoient à la définition « large » de la natation synchronisée : corps dans l'espace « aquatique » et « aérien », en relation avec la musique, seul ou en groupe, à des fins artistiques : communiquer, s'exprimer, inventer.

Dans chacune des épreuves, la nageuse est en situation de compétition, et s'expose au regard des autres : juges et spectateurs.

Les épreuves permettent à la nageuse de révéler sa personnalité, sa singularité, de s'exprimer et de s'épanouir à travers des performances individuelles (4 épreuves) et collective (ballet). Elles confrontent la nageuse à la gestion du stress et au contrôle de ses émotions.

Le détail de chacune des épreuves est proposé dans les fiches « épreuves » diffusées aux comités régionaux en début de saison.

Épreuve n° 1 : danse

a. Objectifs

La préparation corporelle est indissociable de la formation en natation synchronisée. En dehors de la capacité à se présenter sur les plages de départ, cette épreuve permet à la nageuse de développer une connaissance de son corps adaptée aux finalités artistiques et techniques de la discipline. La nageuse en situation de compétition doit conjuguer contrainte technique avec expression, communication et synchronisation avec la musique.

b. Contenus

Une variation adaptée à chacun des niveaux est proposée. Les contenus pourront évoluer dans le temps ainsi que les supports musicaux. Toutefois, les éléments incontournables liés aux objectifs visés en fin de socle, seront toujours présents.

La variation « Acquisition » 2008-2009 sert de base, aux 3 niveaux, avec une adaptation d'exigence à chaque niveau.

c. Compétences visées en fin de socle

Auto grandissement ; tonicité ; gainage ; conscience du corps (des articulations - du centre - des extrémités) ; qualité d'appuis et contrôle du poids de corps, relations espace/énergies/groupe ; intentionnalité et qualité gestuelle.

Capacité à mémoriser et enchaîner, à créer à inventer.

Utilisation de la musique : cadence, pulsation, interprétation.

Épreuve n° 2 : propulsion

Particularité de cette épreuve : cette épreuve de propulsion intègre pour le programme « acquisition et « développement » 2 parties d'épreuves :

- propulsion « techniques » et propulsion « ballet ». Ces 2 parties doivent être validées pour permettre la validation de l'épreuve n° 2. Ces parties peuvent être organisées sur des compétitions différentes. La nageuse conserve la partie validée durant la saison en cours jusqu'au 31 décembre.

a. Objectifs

Cette épreuve permet à la nageuse de découvrir toutes les techniques de propulsion simultanées et alternatives à des fins d'efficacité en figures imposées comme en ballet : appuis, continuité, hauteur, vitesse, direction... avec maintien de positions précises.

b. Contenus

Cette épreuve prend des formes différentes selon le niveau du programme. L'enchaînement de déplacements de base en acquisition se transforme en parcours dans le programme « Développement » et « Formation ». Les techniques de propulsion seront mêlées à la réalisation de difficultés techniques avec de fortes contraintes de hauteur, de vitesse, de qualité d'exécution de synchronisation avec la musique.

c. **Le parcours synchro de l'ex-programme « Évaluation des jeunes »**, qui inclut toutes les propulsions de ballet sert de base aux 3 niveaux avec une adaptation d'exigence à chaque niveau.

d. Compétences visées en fin de socle

Toutes les propulsions nécessaires aux figures imposées et à l'exécution des ballets, avec contrainte de hauteur, de vitesse et de la qualité d'exécution.

Épreuve n° 3 : technique

a. Objectifs

Cette épreuve permet à la nageuse de découvrir les positions, les plans, les axes de rotation, les différentes combinaisons possibles au travers de transitions variées. La recherche d'appuis, corps et bras, variés et efficaces, sera associée à ces apprentissages.

b. Contenus

Cette épreuve prend des formes différentes selon le niveau du programme. Les éléments du programme « Acquisition » renvoient à un premier niveau de complexité. Les positions de bases simples, « corps global » se déclinent à travers quatre positions clefs que sont le corps aligné, groupé, carapé, cambré. Des figures courtes permettent d'associer ces positions simples à la découverte des axes de rotation nécessitant le maintien dans la position, ainsi qu'à la découverte d'appuis variés associés à des transitions simples.

Un deuxième niveau de complexité permet d'appréhender des positions et transitions plus complexes et plus longues avec recherche de hauteur jusqu'à la réalisation de figures FINA avec, dans le programme « Formation », des contraintes particulières d'exécution (hauteur, souplesse...).

NATATION SYNCHRONISÉE

c. Compétences visées en fin de socle

Toutes les positions et transitions préliminaires à la réalisation des figures des catégories d'âges FINA et à la construction des chorégraphies.

Épreuve n° 4 : improvisation

a. Objectifs

Cette épreuve permet de développer la créativité, l'expressivité, la communication, le sens de la scène, l'éducation musicale, à travers l'exploitation de séquences musicales variées. L'épreuve enrichit les relations singulières et uniques avec l'effort de compétition, et les spectateurs. Improviser, c'est faire émerger de la nouveauté, créer, s'adapter, oser (en combinant) à partir de ce que l'on sait faire. L'adaptation est une condition d'évolution vers le plus haut niveau, cultiver cette capacité au travers de cette épreuve est essentiel.

b. Contenus

Expression libre : cette épreuve est à « vivre ». Plusieurs possibilités sont proposées dans l'organisation et l'évaluation (match d'improvisation par deux, passage individuel...) pour permettre à la nageuse de disposer d'éléments d'informations pour progresser sur ses prestations.

Une banque de musique est disponible auprès des comités régionaux et téléchargeable à partir du site fédéral.

c. Compétences visées en fin de socle

Etre capable d'improviser. Associer la création d'une gestuelle avec une intention, une interprétation, et une exécution technique.

Épreuve n° 5 : ballet

a. Objectifs

Cette épreuve permet à la nageuse de réinvestir les acquis obtenus lors de la préparation des quatre épreuves de la saison dans une chorégraphie. La partie groupe pose l'apprentissage de qualités incontournables (synchronisation, formations) pour l'épreuve de ballet.

Cette épreuve est donc obligatoirement organisée dans le dernier trimestre de la saison. Il est conseillé d'organiser au moins deux compétitions de ballet, afin d'offrir aux nageuses deux occasions de valider cette épreuve.

b. Contenus du ballet libre de l'épreuve de socle

Ce ballet est une adaptation FFN du règlement du « Programme combiné libre » FINA.

Solo(s), duo(s), trio(s) et équipes se combinent dans une chorégraphie qui peut s'adapter aux différents profils de nageuses et de clubs.

Une partie groupe obligatoire d'une durée définie ci-dessous vient compléter la composition chorégraphique du ballet.

PROGRAMME	ACQUISITION (cycle 1)	DÉVELOPPEMENT - FORMATION (cycle 2)
Durée ballet	3 minutes	4 minutes
Tolérance	+ ou - 15 secondes	+ ou - 15 secondes
Durée minimum « Partie groupe »	45 secondes	1 minute
Tolérance	- 5 secondes	- 5 secondes

c. Compétences visées en fin de socle

Développer une expérience dans un collectif. La nageuse dispose ainsi d'une expérience forte dans le domaine de la synchronisation, des alignements, de l'exécution de difficultés techniques avec une recherche de qualité d'exécution.

IV - ENGAGEMENT

1. Conditions générales

Pour toutes les compétitions relevant d'un des programmes du socle, les engagements se feront sur fiche papier selon les conditions prévues par les comités organisateurs (date, conditions d'engagement...).

Des formulaires d'engagement seront proposés par la FFN dans l'appliquetif « Narval » communiqué aux comités régionaux.

Le comité organisateur de la compétition vérifie l'exactitude des engagements.

2. Engagement dans un cycle

a. L'engagement n'est autorisé que dans un seul cycle.

b. L'obtention du Pass'Compétition est nécessaire au premier engagement d'une nageuse dans le programme acquisition.

NATATION SYNCHRONISÉE

L'entrée dans le programme Acquisition peut se faire à n'importe quel moment de la saison en fonction de la date d'obtention du « Pass'Compétition ».

- c. **Une nageuse isolée** dans le programme FINA espoirs, au titre de l'épreuve de solo, peut continuer de s'engager dans le programme « Formation » dans les mêmes conditions que celui-ci.

3. Conditions d'engagement dans les épreuves 1, 2, 3, 4.

L'engagement dans les épreuves autres que le ballet est libre au cours de la saison et ne suit aucune chronologie obligatoire.

Une nageuse peut s'engager plusieurs fois sur la même épreuve à des moments différents.

4. Conditions d'engagement dans le ballet

Un club peut engager le nombre de ballets qu'il souhaite en fonction du nombre de nageuses dont il dispose dans chacun des cycles (rappel : 4 à 10 nageuses par ballet sans remplaçante).

a. Dérogation 1 (sur le niveau des nageuses)

Un seul ballet par club et par cycle pourra être composé de 2 nageuses maximum n'ayant participé qu'à un seul type d'épreuve dans l'eau (soit l'épreuve n° 2 « Propulsion » ou 3 « Technique » ou 4 « Improvisation »). Cette participation est requise au moment de l'engagement.

b. Dérogation 2 (sur l'effectif d'un ballet)

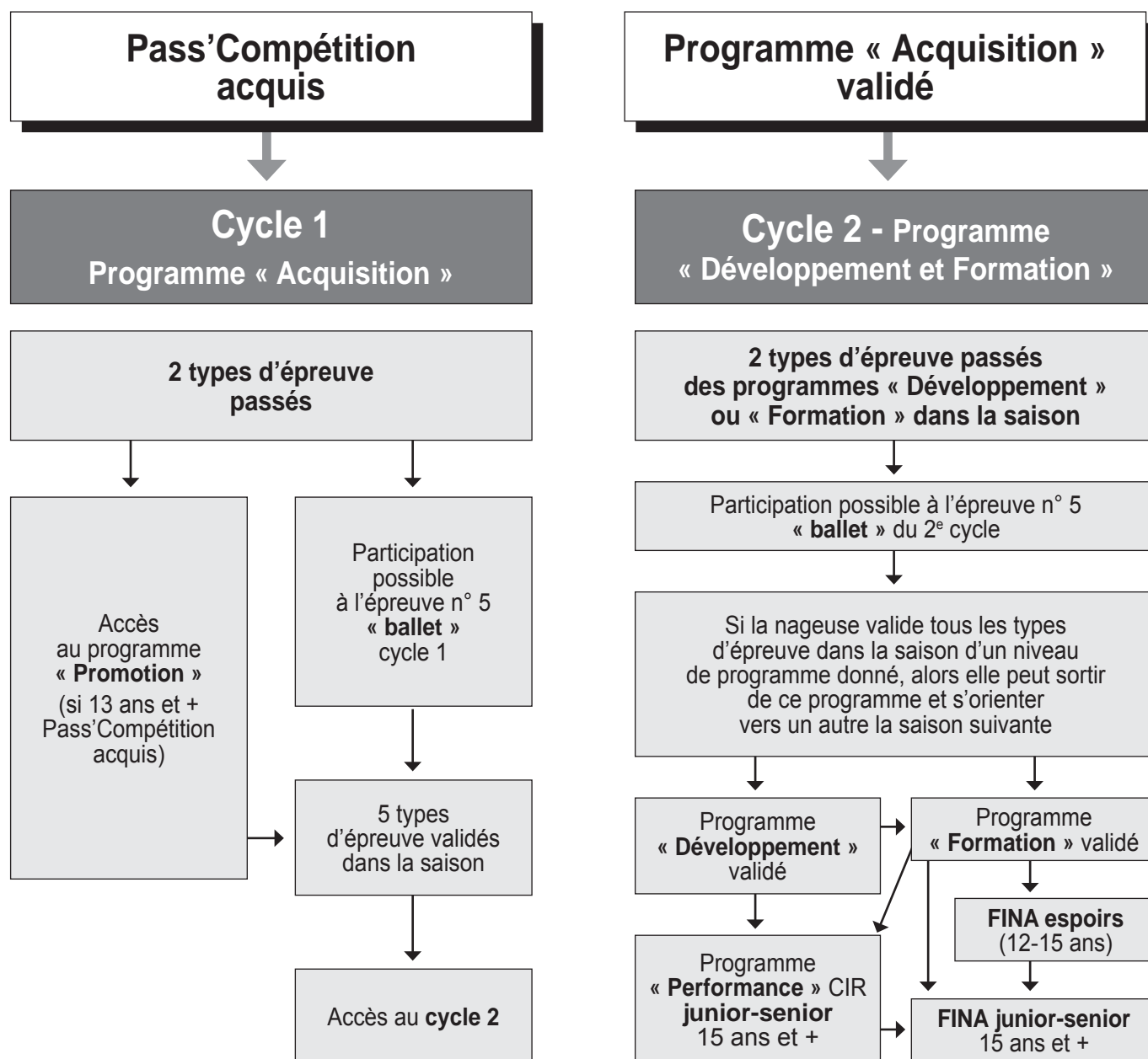
Dans le cas où un club ne pourrait pas réunir 4 nageuses d'un même cycle pour le ballet de fin de saison (épreuve n° 5), le département ou la région pourra organiser une épreuve spécifique pour 3 nageuses ou moins. Toutefois, cette épreuve dérogatoire ne pourra en aucun cas permettre la validation de l'épreuve 5 (épreuve « ballet »). Aussi, des nageuses de 2 clubs différents peuvent être autorisées à nager le ballet combiné de fin de saison, dans ce cas la validation de l'épreuve n° 5 est possible.

V - ACCÈS ET CONDITION DE VALIDATION

1. Conditions générales

- a. **L'ordre de validation des épreuves est indifférent.**
- b. **Le schéma page suivante** résume les conditions d'accès et de validation de chacun des cycles.

NATATION SYNCHRONISÉE



2. Condition de participation au ballet (épreuve n° 5)

La déclinaison du cycle 2 en deux programmes « Développement » et « Formation » permet de faire nager dans un même ballet des nageuses étant sur des parcours différents.

Dans une même chorégraphie, l'entraîneur peut réunir des nageuses d'âges et de niveaux différents.

Objectifs poursuivis :

- se confronter : le socle de formation prend tout son sens quand la nageuse se confronte régulièrement à toutes les épreuves chaque saison. C'est une condition essentielle pour progresser à ce niveau ;
- se former : la confrontation régulière entretient et développe les compétences. Ainsi, les conditions d'organisation des épreuves doivent permettre à la nageuse de poursuivre sa formation sur toutes les dimensions de la discipline.

Condition : en dehors du ballet, avoir été engagé et avoir participé à 2 types d'épreuves sur les 4 d'un même cycle présentés dans la saison.

Objectifs poursuivis :

- faciliter la participation au ballet : l'obligation de participer à 2 types d'épreuve, sans obligation d'en valider une, constitue un objectif accessible qui garantit les acquisitions minimums ;
- éviter la course aux modules ;
- guider la nageuse dans une préparation sereine et de qualité ;
- favoriser l'engagement responsable aux épreuves.

NATATION SYNCHRONISÉE

3. Conditions de validation d'un cycle ou d'un programme

a. Condition n° 1

Participer à toutes les épreuves du cycle ou du programme visé dans la saison.

b. Condition n° 2

Valider toutes les épreuves présentées dans la saison.

c. Objectifs poursuivis

- Renforcer les « compétences acquises ». Acquise = reproductible dans la saison.
Ainsi, même si la nageuse a validé une ou plusieurs épreuves la saison précédente, elle devra se représenter et revalider ces mêmes épreuves la saison en cours afin de valider un programme ou un cycle.
- Progresser à chaque épreuve : obtenir de meilleures notes qu'à la compétition précédente.
- Permettre aux nageuses de se confronter entre elles et avec les meilleures nageuses à chacune des épreuves. Les nageuses comme les juges bénéficient ainsi de repères de niveaux différents. Chaque épreuve est une compétition à part entière. La nageuse peut se présenter aux épreuves autant de fois qu'elle le souhaite en fonction des occasions qui lui sont offertes dans sa région, pour s'évaluer, progresser, s'accomplir dans un programme (rappel : une nageuse peut rester dans le socle autant de temps qu'elle le souhaite).
- Améliorer ses compétences sur l'ensemble des dimensions (conception globale de la performance).

d. Dérogation / date butoir

Afin de terminer la validation d'un programme ou d'un cycle, une nageuse peut valider un seul type d'épreuve manquant jusqu'au 31 décembre de la saison suivante après accord du Comité régional. Cette demande de dérogation devra être rédigée sur papier libre avec exposé des motifs. Une copie sera envoyée au Comité départemental.

Les tableaux ci-dessous précisent les conditions de validation de chacun des programmes.

Validation Programme « Acquisition »

PROGRAMME « ACQUISITION »				
	Condition d'accès	Condition de participation au ballet (épreuve n° 5) : 1 condition	Validation du programme	Jury
CYCLE 1	Être titulaire du Pass'Compétition	Participation dans la saison à 2 types d'épreuve de 1 à 4	5 types d'épreuve validés dans la saison	Voir circulaire des officiels
	Accès possibles après validation de ce programme « Acquisition »			
	Circuit « Animation » à partir de 13 ans ou Programme « Développement » et / ou « Formation » <i>Rappel : une nageuse peut rester dans ce programme autant qu'elle le souhaite, même après l'avoir validé</i>			

Validation programme « Développement »

PROGRAMME « DÉVELOPPEMENT »				
	Condition d'accès	Condition de participation au ballet (épreuve n° 5) : 1 condition	Validation du programme	Jury
CYCLE 2	Avoir validé le programme « Acquisition »	Participation, dans la saison à 2 types d'épreuves (1 à 4 du programme « Développement » et/ou « Formation ») (*1)	5 types d'épreuve des programmes « Développement » et/ou « Formation » validés dans la saison	Voir circulaire des officiels
	(*1) Exemple : une nageuse peut participer à l'épreuve « danse » et « propulsion » du programme « Formation » et à l'épreuve technique et improvisation du niveau « Développement » ou inversement			
	Accès possibles après validation de ce programme « Développement »			
	Programme « Performance », si nageuse âgée l'année suivante de 15 ans et plus ou Programme « Formation » ou Programme « Promotion » à partir de 13 ans <i>Rappel : une nageuse peut rester dans ce programme autant qu'elle le souhaite, même après l'avoir validé</i>			

NATATION SYNCHRONISÉE

Validation programme « Formation »

PROGRAMME « FORMATION »				
	Condition d'accès	Condition de participation au ballet (épreuve n° 5) : 1 condition	Validation du programme	Jury
Cycle 2	Avoir validé le programme « Acquisition »	Participation, dans la saison, à 2 types d'épreuve (1 à 4 du programme « Développement » et/ou « Formation ») (*1)	5 types d'épreuve du programme « Formation » uniquement validés dans la saison	Voir circulaire
	(*1) Exemple : une nageuse peut participer à l'épreuve « danse » et « propulsion » du programme « Formation » et à l'épreuve technique et improvisation du niveau « Développement » ou inversement			
	Accès possibles après validation de ce programme « Formation »			
	Programme « Performance », si nageuse âgée de 15 ans et plus l'année suivante ou Programme « FINA jeune » si nageuse âgée de 12 à 15 ans l'année suivante ou Programme « Promotion » à partir de 13 ans <i>Rappel : une nageuse peut rester dans ce programme autant qu'elle le souhaite, même après l'avoir validé</i>			

Une nageuse peut rester dans le socle autant qu'elle le souhaite, même après l'avoir validé.

La validation du programme Formation est définitive. Ainsi, même en cas d'arrêt de pratique dans sa carrière, la nageuse gardera le bénéfice de ce programme Formation déjà validé.

VI - ORGANISATION TERRITORIALE DES COMPÉTITIONS

1. Choix d'organisation

a. La nageuse au centre de la réflexion

Le choix des échelons d'organisation doit être pensé en priorité pour la nageuse.

b. Les épreuves

Un maximum de 4 types d'épreuve par programme peut être organisé lors d'une même compétition.

Les 2 parties de l'épreuve propulsion (cf. III Contenu et spécificité des épreuves - Épreuve n° 2) peuvent être organisées sur des compétitions différentes. La nageuse conserve la partie validée (partie propulsion « technique » ou propulsion « ballet ») durant la saison en cours jusqu'au 31 décembre.

L'épreuve n° 5 « ballet » est placée en fin de saison afin de permettre aux nageuses d'utiliser les acquis des autres épreuves et de disposer d'un temps suffisant pour répondre qualitativement à cette exigence chorégraphique.

2. Niveaux d'organisation

a. **Le département constitue l'échelon le plus adapté** pour offrir aux nageuses un service de proximité et limiter les trajets. Il est important de créer dès maintenant les conditions pour qu'à terme, les départements soient les principaux acteurs de ces programmes, de manière totale ou partielle.

b. **Durant une période transitoire**, différentes solutions d'organisation sont envisageables dans les départements et régions en fonction du niveau de structuration :

- organiser des épreuves dans un département et d'autres épreuves dans un autre département ;
- regrouper plusieurs départements entre eux pour réunir le nombre d'officiels nécessaire ;
- organiser des épreuves en département et le ballet final en région.

Les départements et les régions feront les choix les plus adaptés à leur situation.

c. Pour le niveau formation

L'échelon régional au minimum est préconisé.

d. Exemples d'organisations possibles sur plusieurs niveaux

Le département peut organiser toutes les épreuves du programme « Acquisition » ou seulement les épreuves 1 à 4, l'épreuve 5 étant organisée au niveau de la région.

Le département peut organiser toutes les épreuves des programmes « Acquisition » et « Développement » et laisser l'organisation du niveau « Formation » à la région voir de l'interrégion.

Le département et la région peuvent organiser les épreuves parallèlement sur les 2 échelons. Un échelon n'a pas d'exclusivité.

La région peut organiser toutes les épreuves du socle.

Etc.

NATATION SYNCHRONISÉE

Du fait de la diversité des territoires (géographie, niveau technique, effectif de nageuses, ressources humaines, juges, structuration des commissions départementales et régionales), une concertation des départements et de la région est vivement conseillée pour décider de la meilleure organisation.

Il est intéressant que chaque échelon (départemental, régional interrégional), soit impliqué sur l'organisation d'une ou plusieurs compétitions de socle pour éviter la hiérarchie des niveaux, et responsabiliser l'ensemble. Inciter chaque département, à organiser des compétitions socles en compléments de celles organisées par la Région, ou l'Interrégion.

e. Spécificité des DOM-TOM

Chaque comité régional peut organiser les compétitions du socle. Ils peuvent également se rattacher à l'interrégion Ile-de-France pour les compétitions interrégionales du socle.

VII - CALENDRIER DES ÉPREUVES

Le calendrier des épreuves sera déterminé par les comités organisateurs.

VIII - NOTATION ET CLASSEMENT

1. Principes généraux

- a. **La qualité du jugement** garantit la qualité de la formation des nageuses en relation avec les niveaux d'exigence établis.
- b. **La pertinence du jugement** est un maillon essentiel à la cohérence du système et constituera un élément clef de réussite de cette réforme des programmes.
- c. **Cette évolution du jugement** doit permettre de disposer des meilleures compétences aux échelons incontournables notamment à l'échelon régional. L'attention doit être portée en particulier sur la qualité du jugement des épreuves du programme « Formation ».

2. Objectifs

Dans chacune des épreuves, la nageuse doit disposer des informations pour pouvoir s'évaluer et s'améliorer, d'une prestation à l'autre, d'une session à l'autre (place, notes, niveaux, appréciations...).

Chacune des épreuves du socle, dans chacun des programmes, constitue une compétition à part entière et devra pouvoir donner lieu à classement pour chaque type d'épreuve.

Les régions pourront si elles le souhaitent et en fonction des effectifs de nageuses, proposer, en complément d'un classement général, un classement par année d'âge.

Les récompenses et titres éventuels sont laissés à l'initiative des comités organisateurs.

3. Modalités

Le respect des principes et objectifs énoncés conduit à concevoir une méthode de notation applicable à tous les programmes du socle de formation pour les épreuves 1, 2, 3 (danse, propulsion, technique).

Les épreuves n° 4 « improvisation » et n° 5 « ballet » ont des méthodes de notation autres et spécifiques.

a. Méthode : 2 notes et 2 jurys

La méthode de notation choisie permet de concilier une approche analytique et une approche globale de la discipline afin de renforcer les bases techniques attendues à chacun des niveaux, sans compromis.

Note « fondamentale »

Elle permet d'évaluer de façon plus analytique des éléments attendus qui garantissent un niveau d'acquisition minimum pour valider une épreuve dans un niveau donné.

Le nombre de tâches fondamentales est donc réduit aux éléments incontournables à acquérir. Ex : dans le parcours « acquisition » le déplacement en godille est posé comme un élément « incontournable », et dans ce même parcours la torpille envers reste un élément à « savoir-faire » qui sera pris en compte dans la note globale.

Note « globale »

Elle rend possible la découverte et l'apprentissage de nouvelles « difficultés » ou de nouveaux « savoir-faire » techniques sans pour autant disposer d'une maîtrise totale de ces éléments.

4. Condition de validation de l'épreuve

a. Note « fondamentale »

3 juges composent le jury.

Chaque juge note chaque tâche définie comme « fondamentale » sur 10 points au dixième de points.

Des temps minima (chronos) peuvent être imposés sur les épreuves techniques avec pour objectifs d'améliorer le contrôle des figures. (voir fiches techniques « contenu du socle »).

b Note « globale »

3 juges composent le jury.

Chaque juge note l'épreuve dans sa totalité, sur 10 points au dixième de points en prenant en compte les critères FINA.

Exemple : pour les propulsions, les critères transversaux sont les suivants : précision des positions, hauteur, alignement extension du corps en surface, direction maîtrisée (trajectoire linéaire // mur), continuité de la propulsion (qualité - efficacité des propulsions).

c. Le classement général s'obtient par l'addition de la note « fondamentale » et de la note « globale ». Ces deux notes ne peuvent se compenser.

d. Les 2 conditions doivent être remplies

Condition n° 1 : Obtenir le total de point exigé en note « fondamentale ».

Condition n° 2 : Obtenir le total de point exigé en note « globale ».

5. Composition des jurys d'épreuves de ces programmes de compétition

La réforme des diplômes fédéraux est engagée et doit permettre à terme de disposer d'un encadrement formé répondant au besoin des clubs à chacun des niveaux de pratique.

Dans la continuité de l'ENF, les éducateurs pourront participer à la composition du jury pour les épreuves de compétition du socle.

Les ateliers de juge pourront être composés de différentes façons :

- soit, seulement d'éducateurs titulaires d'un brevet fédéral ayant validé les pratiques d'officiels ;
- soit, seulement d'officiels ;
- soit, d'éducateurs titulaires d'un brevet fédéral et d'officiels.

Un minimum de 3 personnes par atelier de juge, appartenant à deux clubs différents.

La composition des jurys sera conforme à la circulaire des officiels.

6. Saisie et transmission des résultats

- Pour chacun des programmes, les résultats de chacune des épreuves sont saisis à l'aide des tableurs de l'application « Narval » diffusé aux comités organisateurs.
- À l'issue des compétitions, les résultats sont transmis au comité organisateur.
- En fin de saison, les comités régionaux transmettront à la FFN au plus tard le 15 juillet 2010 la liste des nageuses ayant validé un des programmes « Acquisition », « Développement », « Formation » du socle.

Présentation du programme « Promotion »

1. Caractéristiques et objectifs

Ce programme permet de pratiquer la natation synchronisée sans qu'il y ait forcément d'objectif de compétition dans le respect de la définition « large » et des dimensions essentielles de la discipline (cf. chapitre « Présentation générale / schéma Définition large »). Les objectifs visés sont le plaisir dans la pratique à travers la rencontre et le spectacle.

Il répond à une demande de nageuses ne souhaitant pas ou plus participer à des compétitions très réglementées et exigeantes en termes de préparation.

2. Accès

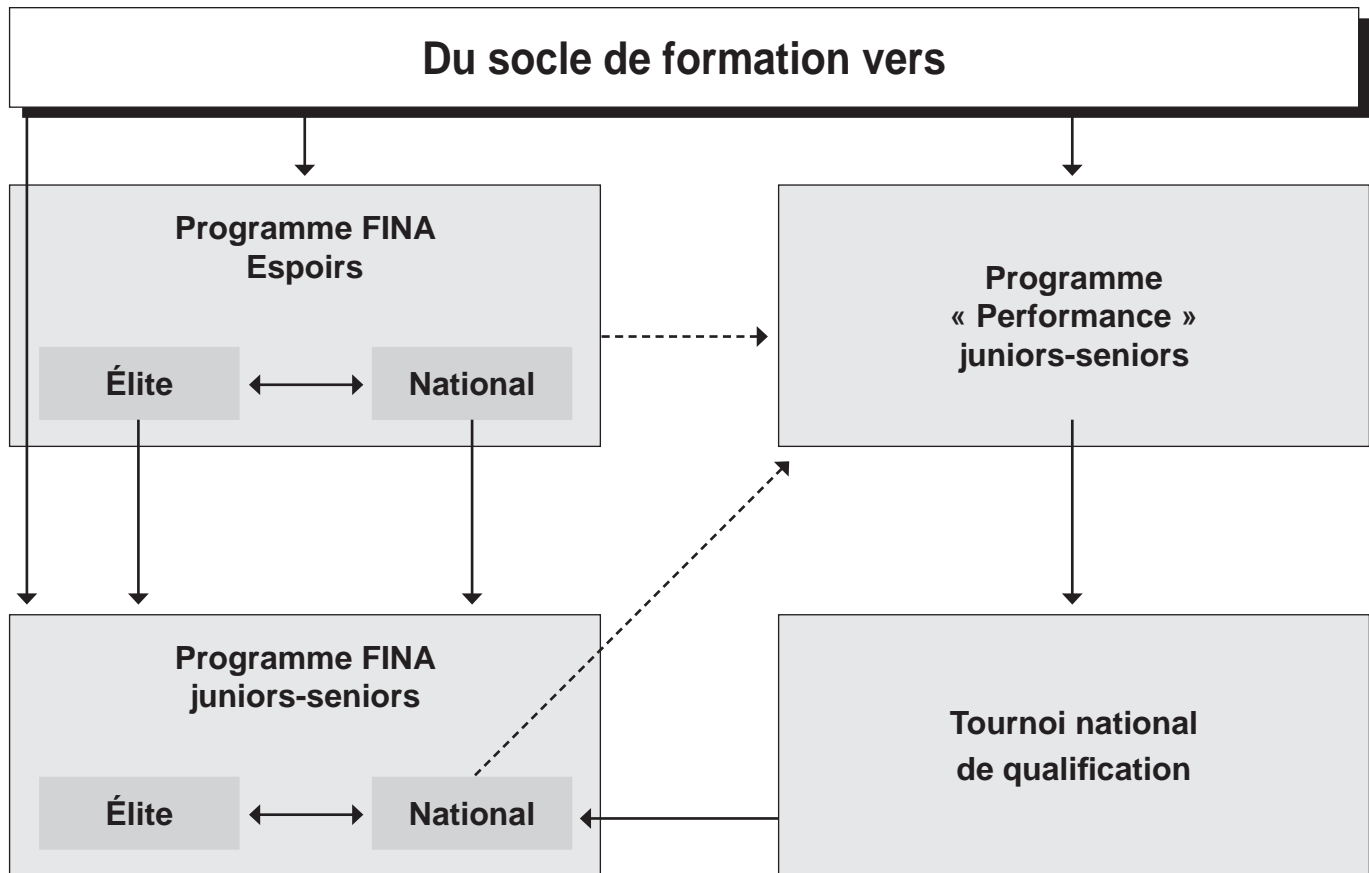
Ce programme « Promotion » est accessible aux nageuses âgées de 13 ans et plus exclusivement (1997 et avant pour cette saison 2009-2010) titulaire du Pass'Compétition (cf paragraphe III Caractéristiques du socle 2. Accès).

En fonction des règlements des comités organisateurs, ces nageuses pourront avoir accès uniquement aux étapes préparatoires (départementales et/ou régionales) du programme « Performance ».

Une nageuse engagée dans le programme Promotion peut participer conjointement dans la même saison aux épreuves individuelles du socle (épreuve 1 à 4, conformément à la réglementation du socle), mais ne pourra pas participer à l'épreuve 5 « ballet » du socle.

Ce programme permet aux initiatives locales déjà existantes (rencontres, trophées, coupes, galas, etc.) de prendre une place réelle dans l'activité.

Présentation des programmes FINA et « Performance »



I - RÈGLES COMMUNES FINA ET PERFORMANCE

1. Les catégories d'âges

Elles sont ainsi définies :

- espoir : 12-15 ans (1995-1996-1997-1998) ; catégorie spécifique au programme FFN ;
- junior : 15-18 ans (1992-1993-1994-1995) ;
- senior : 19 ans et plus (1991 et avant) en solo, et 18 et plus en duo (1992 et avant) ;
- toutes catégories : 15 ans et plus.

2. Les engagements

- a. Pour toutes les compétitions relevant de la Fédération Française de Natation**, les engagements se font en ligne sur ExtraNat. Ils désignent :
 - les noms et prénoms des nageuses (solistes, duettistes et équipières),
 - les noms et prénoms des remplaçantes,
 - les noms et prénoms des officiels.
- b. Aucune modification ne peut être effectuée** à l'issue de la date butoir des engagements en ligne.
- c. L'engagement en ligne n'est opérationnel** que pour les nageurs(ses) qui sont effectivement licenciés(ées) à la Fédération Française de Natation pour la saison en cours.
- d. Le comité organisateur de la compétition** ou la Fédération Française de Natation pour les compétitions nationales vérifie l'exactitude des engagements et la qualification des ballets.

e. Les engagements se font en deux temps

Premier temps

Les engagements préliminaires se font sur fiche récapitulative d'engagement (téléchargement sur site fédéral).

Les clubs doivent faire acte de candidature à la Fédération Française de Natation (avec copie au comité régional dont ils dépendent) pour confirmer la participation de leurs ballets qualifiés :

- aux compétitions d'hiver avant le 15 octobre 2009 ;
- aux compétitions d'été avant le 15 janvier 2010.

Deuxième temps

Les engagements définitifs se font en ligne sur ExtraNat et dans les temps impartis selon le tableau d'engagement (cf. annexe n° 1).

Les engagements seront validés après règlement des frais auprès de la FFN.

- f. **Les dates limites d'engagement** sont définies pour chaque compétition par l'organisme responsable de la compétition (FFN, comité régional). Les clubs dont les engagements ne seront pas saisis à la date limite seront considérés comme étant forfaités (voir tableau des dates limites d'engagement pour les compétitions, cf. annexe n° 1).

3. Les conditions d'engagement communes aux programmes FINA et « Performance »

- a. **Selon sa qualification dans des épreuves différentes**, une nageuse peut être engagée sur les deux niveaux : « Élite » et « National », « National » et « Performance ».

- b. **Une nageuse ne peut être engagée qu'une seule fois** dans une épreuve donnée quel que soit le niveau de programme où elle est qualifiée : FINA Élite ou FINA « National » ou « Performance ». Toutefois, dans le circuit « Performance » et au Tournoi National de Qualification, les épreuves de combinés juniors et de combinés toutes catégories sont considérées comme deux épreuves distinctes. Le combiné junior en programme « Performance » et l'équipe libre en programme FINA sont considérés comme la même épreuve.

- c. **Pour chaque saison**, les nageuses sont identifiées dans un niveau donné qui correspond à leur engagement dans les épreuves pour lesquelles elles sont qualifiées au niveau le plus élevé.

d. Précisions par catégorie

Une nageuse est engagée dans les épreuves de sa catégorie d'âge exclusivement, exception faite :

- d'une nageuse âgée de 15 ans qui peut choisir l'une ou l'autre catégorie dans une épreuve donnée ;
- d'une nageuse âgée de 18 ans qui peut choisir la catégorie junior ou senior dans l'épreuve de duo.

Quel que soit son niveau, une nageuse de catégorie junior doit être obligatoirement engagée dans une épreuve spécifique de sa catégorie (solo, duo ou équipe et figures imposées).

- Les épreuves « toutes catégories » (15 ans et plus) concernent :
- les équipes combinés qui peuvent être composées uniquement de juniors, uniquement de seniors, ou en associant juniors et seniors ;
- les classements des duos engagés en catégorie junior ou senior qui nagent dans la même épreuve ;
- les solos en catégorie junior ou senior qui nagent dans la même épreuve.

e. L'engagement en solo est nominatif et sans remplaçante.

- f. **Les DOM-TOM** sont rattachés à l'interrégion de l'Île-de-France pour les compétitions de ce niveau et les compétitions ouvrant accès au Tournoi National de Qualification. En accord avec les règlements des interrégions, leur engagement dans des épreuves de préparation mises en place dans la métropole leur sont ouvertes.

- g. **Dans le cadre des compétitions nationales**, des épreuves de présélections ou de sélections nationales peuvent être incluses. Les règlements et les conditions d'accès en seront définis par la Direction Technique Nationale.

4. Les modalités de qualification

La qualification aux différents niveaux de programmes et championnats s'acquiert sur les classements hors « étrangères » de la saison en cours pour la saison suivante.

L'accès au Tournoi National de Qualification dépend des résultats de la saison en cours.

La qualification en duo et équipe est acquise au titre du club.

La qualification nominative des solistes espoirs, juniors et seniors fait l'objet d'un dispositif particulier.

Les principes de qualification sont établis sur la base d'un effectif de 8 en Élite et 16 en national. Les modulations d'effectifs pour quelque raison que ce soit peuvent donner lieu à régulation pour revenir à un effectif de base, de 8 en Élite et 16 en national pour la saison suivante, avant régulation des forfaités.

5. Forfaits et pénalités

- a. **Après étude des engagements préliminaires** par la Fédération Française de Natation, le non-engagement de ballet qualifié dans le programme FINA Élite pourra donner lieu à la qualification du ballet lui succédant dans le classement. En cas de non-conformité d'effectif et sous réserve d'un écrit officiel, un club qui possède un ballet en Élite peut demander à la Commission Fédérale un reclassement au niveau National pour la saison en cours.

- b. **Si un ballet déclare forfait** après l'engagement préliminaire pour une raison non médicale, une amende sera appliquée (cf. Règlement financier).

- c. Si un ballet de niveau **Élite déclare forfait**, il sera relégué en National la saison suivante.
- d. Si un ballet de niveau **National déclare forfait**, il sera relégué en programme « Performance » la saison suivante.
- e. **Au cours de la compétition, la règle FINA SS 13.1/SS 13.2 est appliquée.** Si un ballet n'est pas en mesure de nager la finale avec son effectif minimum réglementaire pour quelque raison que ce soit, il ne sera pas classé dans la finale. Cependant, il sera le premier ballet classé après les finalistes.

6. Épreuves

Sauf spécification contraire figurant dans les présents documents, La réglementation FINA s'applique aux épreuves des programmes FINA et performance.

Le nombre d'ateliers pour l'épreuve de figures imposées et des éléments technique (hiver) dépendra de l'effectif de juges.

7. Officiels

a. La composition des jurys sera conforme à la circulaire des officiels.

Pour les compétitions FINA comportant des figures imposées, les clubs engageant 6 nageuses au moins devront engager un officiel A (à jour de son recyclage) ou A en examen. Les clubs engageant 13 nageuses ou plus devront engager un officiel supplémentaire de niveau B minimum. Dans le cas contraire, une pénalité financière à régler sur place sera appliquée (voir règlements financiers).

b. Un jury d'appel sera constitué pour chaque compétition régionale, interrégionale, nationale. Lors des compétitions nationales, le délégué du Président de la FFN désigne le jury d'appel et en assure la présidence.

8. Résultats

À l'issue des compétitions gérées avec MYffn, les résultats sont exportés sur ExtraNat par l'organisateur, vérifiés par le comité organisateur ou la Fédération Française de Natation et diffusés après validation. Ils sont alors accessibles aux clubs sur ExtraNat.

Les résultats des autres compétitions seront envoyés au siège de la Fédération Française de Natation par les comités régionaux concernés.

II - RÉGLES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME FINA

1. Préambule

Le programme FINA s'adresse aux nageuses :

- ayant validé le cycle 2 du socle « Programme Formation » ;
- ayant déjà participé à un championnat interrégional été N3 (Performance) la saison précédente ;
- ayant participé aux compétitions du programmes FINA.

Ce programme s'adresse aux nageuses et aux clubs qui souhaitent et disposent des conditions pour évoluer vers le haut niveau. Les modes d'accès prennent en compte une expérience acquise dans le temps associée à un niveau de performance.

Les modes de qualification d'une saison à l'autre privilégient la notion de projet du club et de la nageuse et facilitent l'organisation anticipée des moyens de préparation et leur reconduction dans la durée.

Ce programme se décline en deux niveaux : « Élite » et « National »

Le niveau Élite permet une prise d'initiative dans les modes et les étapes de préparation. Il répond aux objectifs choisis par le club et la nageuse. Il vise à rapprocher le niveau français du niveau international.

Le niveau « National » ouvre un terrain de confrontation sur l'ensemble du territoire propice à la dynamique de performance et au développement de modes de préparation plus pertinents et efficaces. Il est au carrefour de l'attraction qu'il représente pour le niveau Interrégional et de celle représentée par le niveau « Élite ».

Chaque niveau se caractérise par deux rendez-vous majeurs dans la saison : l'un l'hiver et l'autre l'été

2. Les compétitions du Programme FINA

NIVEAU NATIONAL

Hiver

1. Journées techniques d'hiver

- a. Catégories : senior, junior, espoir.
- b. Cette compétition est organisée à l'échelon interrégional (cf. fiches n° 2 et n° 7).

Été

2. Les Championnats de France d'été toutes catégories « National » comprenant ;

- a. le Championnat de France d'été toutes catégories ;
- b. le Championnat de France d'été senior ;
- c. le championnat de France d'été junior .

3. Un Championnat de France d'été espoir « National ».

NIVEAU ÉLITE

Hiver

4. Des Championnats de France d'hiver toutes catégories
 - a. Catégories : senior, junior, espoir.

Été

5. Les Championnats de France d'été toutes catégories « Élite » comprenant :
 - a. le championnat de France d'été toutes catégories ;
 - b. le championnat de France d'été senior ;
 - c. le Championnat de France d'été junior.
6. Un Championnat de France d'été espoir « Élite »

Tous les Championnats de France sont organisés par la FFN.

3. Autres compétitions

Des compétitions autres, sont autorisées et peuvent être organisées sur une initiative locale, régionale, interrégionale ou même privée (meeting, rencontre interclubs, rencontres interpôles, compétitions préparatoires) afin de s'adapter aux besoins de préparation spécifique des nageuses et clubs de ce niveau de compétition.

Les initiatives départementales, régionales et interrégionales feront l'objet d'un règlement validé par les instances responsables de ces niveaux (comités départemental et régional, conseil de l'interrégional ...). L'ouverture aux autres régions ou niveau est possible et spécifié dans le règlement. Selon les cas, des classements différenciés sont préconisés.

Les initiatives privées ou initiées par un club feront l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Commission fédérale avec copie au comité régional au minimum trois mois avant la date de l'événement. Cette demande devra être accompagnée d'un complément d'informations (cf. annexe : date prévisionnelle, contenu, règlement, public visé, composition des jurys, déroulement des épreuves).

4. Conditions générales d'engagement dans le programme FINA

Les conditions d'engagements communes aux programmes « Performance » et FINA s'appliquent.

- a. **La participation en solo et duo techniques seniors** est obligatoire pour l'engagement respectif dans les épreuves de ballet en solo et duo seniors.
- b. **Conformément à la réglementation FINA, la participation en figures imposées est obligatoire** pour l'engagement respectif dans les épreuves de ballets junior et espoir (solo, duo et équipe libres).
- c. **Au niveau National**, pour chaque catégorie d'âge, dès lors qu'un club présente plus d'une équipe dans le même programme, il doit répondre aux conditions suivantes :
 - pour 2 équipes, une doit être nagée à 8 ;
 - pour 3 équipes, deux doivent être nagées à 8 etc.La règle est applicable dans chaque épreuve : équipe libre d'une part et combiné libre d'autre part.
- d. **En catégorie Espoir niveau national**, un club peut engager un ou plusieurs duo(s) supplémentaire(s), selon les conditions suivantes :
 - un club peut engager 1 duo s'il n'a pas d'équipe ;
 - un club peut engager 2 duos s'il a 1 équipe de minimum 6 nageuses (Élite ou Nationale) ;
 - un club peut engager 3 duos s'il a 2 équipes (Élite ou Nationale) : avec 1 équipe à 8 nageuses et 1 équipe à 6 nageuses minimum.

5. La participation des nations ou clubs étrangers aux Championnats de France d'été « Élite »

La participation des étrangères fait l'objet d'une réglementation particulière en accord avec la réglementation FINA SS 6.1.2/ SS 6.1.3.

- a. **Tous les championnats d'été FINA Élite** des différentes catégories d'âge sont ouverts aux nations ou clubs étrangers dans la limite de deux solos, deux duos, une équipe pour la catégorie espoir et junior et ballet combiné en toutes catégories
- b. **La participation des étrangères** se fait avec l'accord de la FFN et l'autorisation de la fédération étrangère.
- c. **La participation et l'organisation des finales** sont spécifiées en Fiche 3.

Un seul ballet par nation étrangère sera admis à nager en finale, sous condition de résultats.

III - RÈGLES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME « PERFORMANCE »

1. Préambule

Le programme « Performance » est accessible à une population de nageuses ayant 15 ans et plus (95 et avant), confrontées à des conditions de pratiques variables et ayant réussi au minimum le programme « Développement » du socle de formation. Ces nageuses de catégorie junior ou senior ne peuvent pas être engagées dans un ballet de club au niveau « Élite » pour la saison en cours.

Ce programme doit permettre l'évolution et l'épanouissement des nageuses à travers la poursuite de la pratique compétitive qui contribue à augmenter les compétences de la nageuse et de son encadrement.

La transformation des compétences et des performances est l'objectif majeur de ce programme. Il est donc possible de proposer une charge globale de compétition, qui permet à la nageuse de se confronter et de s'adapter à des contraintes de plus en plus élevées.

Ce programme valorise et reconnaît l'engagement vers la réalisation d'un objectif et la performance à tous les échelons.

Des étapes préparatoires sont organisées et initiées par le département et/ou les régions et/ou l'interrégion pour préparer une population identifiée dans un territoire donné. Ces étapes ne sont pas qualificatives. Toutefois, le suivi d'un ensemble de rencontres préparatoires peut faire l'objet d'un classement et d'une reconnaissance d'un niveau.

Elles respectent les particularités des conditions de pratique et du contexte régional et permettent de s'évaluer régulièrement sur des contenus ciblés. Cet espace d'initiatives offre la possibilité d'une adéquation plus grande entre les objectifs des clubs, nageuses et les niveaux d'organisation.

Deux événements majeurs sont organisés par la Fédération et constituent les balises fortes : les Journées techniques d'hiver et les Championnats interrégionaux d'été N3. La possibilité est ouverte de croiser une population de niveau national et interrégionale sur les Journées techniques d'hiver.

Chaque podium des championnats interrégionaux donne accès au Tournoi National de Qualification. Ce rendez-vous de fin de saison constitue la porte d'accès unique au programme FINA national junior-senior la saison suivante.

2. Les compétitions du programme « Performance »

Les compétitions du programme « Performance » réglementées par la FFN comprennent une compétition hivernale et un championnat Interrégional d'été N3 (porte d'accès au Tournoi National de Qualification).

Hiver

Les Journées techniques d'hiver (junior, senior, espoir).

Été

Les championnats interrégionaux d'été - N3.

- Championnat toutes catégories.
- Championnat senior.
- Championnat junior.

Ces compétitions s'organisent sur le plan interrégional.

3. Conditions générales d'engagement du programme « Performance »

- a. **Les compétitions du programme « Performance »** relevant des règlements FFN sont accessibles aux nageuses identifiées de niveau interrégional sans condition de qualification. Toutefois, l'interrégion pourra préconiser voir réglementer, l'engagement ou non de ballets de clubs.
- b. **Aucune nageuse du niveau Élite** n'est autorisée à s'engager dans le programme « Performance ».
- c. **Une nageuse identifiée de niveau « National »** au titre d'une épreuve peut s'engager dans toute autre épreuve du programme « Performance » aux championnats interrégionaux d'été - N3.
- d. **Une nageuse de 15 ans engagée dans le programme FINA espoir** est uniquement autorisée à compléter un combiné libre toutes catégories et/ou combiné libre junior du programme « Performance » si son club ne peut l'engager dans une équipe en programme FINA.

Les compétitions des programmes FINA et « Performance »

I - Description des fiches « compétition »

Dans chaque fiche « compétition », les informations suivantes sont explicitées :

- contenu des épreuves ;
- condition d'accès et d'engagement selon la catégorie d'âge et les épreuves ;
- organisation des épreuves ;
- calcul des résultats ;
- classements et récompenses.

II - Les compétitions hiver

FICHE COMPÉTITION N° 1

Championnats hiver « Élite » : espoir / junior / senior

A - CONTENU DES ÉPREUVES

CHAMPIONNATS HIVER « ÉLITE »						
	Seniors		Juniors		Espoirs	
Épreuves	Épreuve technique (*)		Ballet libre	Épreuve Technique	Ballet libre	Épreuve technique
Nageuses concernées	Candidatures retenues	Nageuses seniors de niveau « Élite »	Candidatures retenues	Nageuses juniors de niveau « Élite »	Candidatures retenues	Nageuses espoirs de niveau « Élite »
Éliminatoires	Solo technique 2'00	Éléments techniques (cf. annexe 2)	Solo en partie 1'30" (cf. annexe 2)	Figures imposées	Solo en partie 1'30" (cf. annexe 2)	Figures imposées
Finales	Solo technique 2'00		Solo en partie 1'30"		Solo en partie 1'30"	

*Les nageuses seniors peuvent nager les deux épreuves, solo technique et éléments techniques.

B - CHAMPIONNAT HIVER « ÉLITE » / SENIOR

1. Solo technique

L'engagement et les résultats de cette épreuve s'intègrent au dispositif d'accès spécifique au solo.

a. Engagement et qualification

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux nageuses nées en 1991 et avant et qualifiées selon le « dispositif d'accès spécifique au solo » (cf. chapitre Accès national) :

- le podium des Championnats de France d'été toutes catégories « Élite » 2009.
Cependant, leur engagement dans cette compétition n'est pas obligatoire et leur participation ne remet pas en jeu leur qualification.
- les solistes dont l'engagement préliminaire a été validé.

b. Engagement préliminaire

Les engagements préliminaires doivent parvenir à la FFN avant la date limite du 15 octobre 2009.

NATATION SYNCHRONISÉE

Les engagements préliminaires seront validés sur l'étude des résultats des championnats de France d'été juniors et seniors 2009, « National » et « Élite ».

Les solistes dont l'engagement préliminaire n'est pas validé pour les Championnats de France hiver « Élite » évolueront dans le programme « Performance ».

c. Engagement définitif

Toutes les solistes doivent s'engager pour les Championnats de France hiver « Élite » avant la date limite (cf. tableau d'engagement annexe n° 1)

2. Éléments techniques

a. Engagement et qualification

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux nageuses seniors :

- les nageuses des ballets de club qualifiés pour les Championnats de France d'été senior « Élite » (8 duos, 8 équipes « combiné ») ;
- les solistes seniors engagées ;
- les nageuses seniors (nées en 1991) parmi les 20 premières aux figures imposées du Championnat de France « Élite » junior 2009.

C - LE CHAMPIONNAT HIVER « ÉLITE » / JUNIOR

1. Solo libre (partie de 1 mn 30)

L'engagement et les résultats de cette épreuve s'intègrent au dispositif d'accès spécifique au solo.

a. Engagement et qualification

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux nageuses nées en 1995, 1994, 1993 et 1992 qualifiées selon le « dispositif d'accès spécifique au solo » (cf. chapitre Accès national) :

- le podium junior des Championnats de France été toutes catégories 2009 ;
- la Championne de France espoir « Élite » 2009 ; cependant, leur engagement dans cette compétition n'est pas obligatoire et leur participation ne remet pas en jeu leur qualification ;
- les solistes dont l'engagement préliminaire a été validé.

b. Engagement préliminaire

Les engagements préliminaires doivent parvenir à la FFN avant la date limite du 15 octobre 2009.

Les engagements préliminaires seront validés sur l'étude des résultats des championnats de France d'été juniors et seniors 2009, « National » et « Élite ».

Les solistes dont l'engagement préliminaire n'est pas validé pour les Championnats de France hiver « Élite » évolueront dans le programme « Performance ».

c. Engagement définitif

Toutes les solistes doivent s'engager pour les Championnats de France hiver « Élite » avant la date limite (cf. tableau d'engagement annexe n° 1)

2. Figures imposées (junior)

a. Engagement et qualification

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux nageuses juniors :

- les solistes retenues pour participer à cette compétition au titre de la qualification en solo junior ;
- les nageuses juniors nées en 1992, 1993, 1994 retenues sur le classement des figures imposées des Championnats de France juniors « Élite » 2009 (diffusion de la liste par la DTN à l'issue de la saison) ;
- les nageuses juniors nées en 1992, 1993, 1994 retenues sur le classement des figures imposées des Championnats de France juniors National 2009 (diffusion de la liste par la DTN à l'issue de la saison) ;
- les nageuses espoirs nées en 1994 retenues sur le classement des figures imposées du Championnat de France espoirs « Élite » 2009 (diffusion de la liste par la DTN à l'issue de la saison).

D - LE CHAMPIONNAT HIVER « ÉLITE » / ESPOIR

1. Solo libre

Le solo espoir se nage uniquement sur les Championnats de France d'été espoir « Élite ».

a. Engagement et qualification

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux solistes espoirs (nées en 1998, 1997, 1996, 1995) et qualifiées selon le « dispositif d'accès spécifique au solo » (cf. chapitre Accès national) :

- le podium des Championnats de France « Élite » espoir 2009. Les engagements préliminaires doivent parvenir avant la date limite du 20 décembre 2009. (cf. tableaux d'engagement annexe n° 1).
- à l'issue des Championnats de France hiver « Élite » de la saison en cours. Les engagements préliminaires doivent parvenir à la FFN avant la date limite du 15 octobre 2009 (cf. tableaux d'engagement annexe n° 1).

NATATION SYNCHRONISÉE

- à l'issue de l'épreuve d'accès au solo des Championnat de France « Élite » espoir. Les engagements préliminaires doivent parvenir à la FFN avant la date limite du 20 décembre 2009 pour les nageuses engagées sur les Journées techniques d'hiver. (cf. tableaux d'engagement annexe n° 1).

E - ORGANISATION DES ÉPREUVES

Cette compétition comporte 9 événements (éliminatoires et finales).

Catégorie seniors

- Le solo technique comporte des éliminatoires et une finale. Les 12 premières au classement des éliminatoires participent à la finale.
- Les éléments techniques sont nagés individuellement selon l'ordre de passage obtenu par tirage au sort intégral.

Catégorie juniors

- Solo libre - partie comporte des éliminatoires et une finale. Les 12 premières au classement des éliminatoires participent à la finale.
- Les figures imposées.

Catégorie espoirs

- Solo libre - partie comporte des éliminatoires et une finale. Les 12 premières au classement des éliminatoires participent à la finale.
- Les figures imposées.

F - CALCUL DES RÉSULTATS

CHAMPIONNATS HIVER « ÉLITE »						
	Seniors		Juniors		Espoirs	
Épreuves	Épreuve technique		Épreuve technique	Ballet libre	Épreuve technique	Ballet libre
Nageuses concernées	Solistes engagées	Nageuses seniors de niveau « Élite »	Nageuses juniors de niveau « Élite »	Solistes engagées	Nageuses espoirs de niveau « Élite »	Solistes engagées
Éliminatoires	Solo technique	Éléments techniques (cf. annexe 2)	Figures imposées	Solo en partie	Figures imposées	Solo en partie
Accès à la finale	100 % ST			50 % SL + 50 % FI		50 % SL + 50 % FI
Finale	Solo technique			Solo en partie		Solo en partie
Résultats et Podiums	100 % solo technique	100 % éléments techniques	100 % figures imposées (les 4)	100 % solo libre de la finale	100 % figures imposées (les 4)	100 % solo libre de la finale
			50 % solo libre de la finale + 50 % figures imposées		50 % solo libre de la finale + 50 % figures imposées	
Accès à (pour la saison en cours)	Qualification solo senior / compétition été		Qualification solo junior / compétition été		Qualification solo espoir / compétition été	
	100 % solo technique		50 % solo libre + 50 % figures imposées		50 % solo libre + 50 % figures imposées	

Sur fond gris : résultats de référence pour le positionnement dans la saison en cours FINA National ou « Élite », ou « Performance ».

NATATION SYNCHRONISÉE

G - CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Comme spécifié dans le tableau ci-dessus, des classements « Élite » sont établis en :

a. Senior

Solo technique : 100 % ballet.

Éléments techniques : 100 % (coefficient 1 pour chaque élément).

b. Junior

Solo libre :

- classement des éliminatoires : résultats combinés (50 % ballet + 50 % figures imposées) ;

- classement de la finale : 100 % ballet ;

- classement : résultat combiné (50 % ballet de la finale + 50 % figures imposées).

Figures imposées : 100 %.

c. Espoir

Solo libre :

- classement des éliminatoires : résultats combinés (50 % ballet + 50 % figures imposées) ;

- classement de la finale : 100 % ballet ;

- classement : résultat combiné (50 % ballet de la finale + 50 % figures imposées).

Figures imposées : 100 %.

Un podium est organisé et un titre de Championne de France hiver « Élite » est attribué en :

- senior : éléments techniques (100 %), solo technique (100 % finale) ;

- junior : figures imposées, solo (50 % ballet - 50 % figures imposées) et solo libre (100 % finale) ;

- espoir : figures imposées, solo (50 % ballet - 50 % figures imposées) et solo libre (100 % finale).

FICHE COMPÉTITION N° 2

Journées techniques d'hiver (senior-junior-espoir)

Rappel

Les Journées techniques d'hiver constituent le seul rendez-vous où les nageuses du programme FINA catégories junior et senior et les nageuses du programme « Performance » nagent ensemble dans l'interrégion.

Les nageuses du programme FINA espoir, niveau « National », participent également à cette compétition dans les épreuves de leur catégorie.

A - CONTENU ET RÉGLEMENTATION DES ÉPREUVES

Cf. annexe n° 3 : épreuves spécifiques programme « Performance ».

JOURNÉES TECHNIQUES D'HIVER						
Nageuses non qualifiées aux Championnats hiver « Élite »						
	Seniors		Juniors		Espoirs	
Épreuves	Épreuve technique	Ballet libre	Ballet libre	Épreuve technique	Ballet libre	Épreuve technique
	Éléments techniques (cf. annexe 3)	Partie solo 1'30" (cf. annexe 3)	Partie solo 1'30" (cf. annexe 3)	Figures imposées (cf. annexe 3)	Partie solo 1'30" (cf. annexe 3)	Figures imposées (cf. annexe 3)

B - ENGAGEMENT ET QUALIFICATION

Cette compétition est accessible aux nageuses du programme FINA et du programme « Performance ».

Aucune nageuse qualifiée aux Championnats hiver « Élite » ne peut s'engager dans quelque épreuve que ce soit sur les Journées techniques d'hiver.

NATATION SYNCHRONISÉE

Les nageuses de niveau « Élite » qualifiées aux Championnats hiver « Élite » ne sont donc pas concernées par cette compétition.

La procédure d'engagement répondra aux règlements établis par le Conseil de l'Interrégion. Les conditions d'engagement seront contrôlées par les comités régionaux.

L'engagement dans les différentes épreuves est libre.

Conformément au « dispositif d'accès spécifique au solo », les nageuses nées en 1998, 1997, 1996, 1995 souhaitant se qualifier pour « l'épreuve nationale d'accès » au solo du Championnat de France d'été espoir ont l'obligation de nager dans l'épreuve de solo des Journées techniques d'hiver 2010 et de faire acte de candidature auprès de la FFN pour information avant le 20 décembre 2009 (cf. chapitre Accès national).

C - ORGANISATION DES ÉPREUVES

Cette compétition rassemble 6 événements des catégories senior, junior, espoir.

Senior

- Éléments techniques.

Ils sont nagés une seule fois. Le nombre d'ateliers dépendra de l'effectif de juges.

- Solo libre - partie.

Junior

- Solo libre - partie.

La région peut choisir le rassemblement des solistes juniors et seniors dans un même événement.

Dans ce cas, un classement solo toutes catégories pourra être établi.

- Figures imposées.

Le nombre d'ateliers dépendra de l'effectif de juges.

Espoir

- Solo libre - partie.

- Figures imposées.

Le nombre d'ateliers dépendra de l'effectif de juges.

D. CALCUL DES RÉSULTATS

JOURNÉES TECHNIQUES HIVER						
NATIONAL/PERFORMANCE					NATIONAL	
	Seniors		Juniors		Espoirs	
Épreuves	Épreuve technique	Ballet libre	Ballet libre	Épreuve technique	Ballet libre	Épreuve technique
Éliminatoires	Éléments techniques (cf. annexe 3)	Partie solo 1'30" (cf. annexe 3)	Partie solo 1'30" (cf. annexe 3)	Figures imposées (cf. annexe 3)	Partie solo 1'30" (cf. annexe 3)	Figures imposées (cf. annexe 3)
Résultats	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Résultats Solo espoir*					50 % ballet de la finale 50 % figures imposées	

*Sur fond gris : résultats pris en compte dans le « dispositif spécifique d'accès solo » Espoir.

E. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées en fonction des classements dans les épreuves selon les catégories (senior, junior, espoir, toutes catégories).

a. Senior

- Solo libre : 100 % ballet.

- Éléments techniques : 100 %.

b Junior

- Solo libre : 100 % ballet.

- Figures imposées : 100 %.

NATATION SYNCHRONISÉE

c Toutes catégories

- Solo libre : solistes juniors et seniors (100 % ballet).

d. Espoir

- Solo libre : 100 % ballet.
- Figures imposées : 100 % préconisation ; l'interrégion peut décider des récompenses attribuées en fonction du classement des figures imposées et différencier le classement selon les années d'âge.

Cette compétition est prise en compte pour la qualification à « l'Épreuve nationale d'accès » au solo du Championnat de France d'été Espoir selon les conditions définies dans « le dispositif d'accès spécifique solo » (cf. chapitre « accès national »).

III - Les compétitions été

FICHE COMPÉTITION N° 3

PROGRAMME FINA

Championnats de France d'été toutes catégories « Élite »

A - CONTENU DES ÉPREUVES

CHAMPIONNATS ÉTÉ TOUTES CATÉGORIES « ÉLITE »						
	Toutes catégories	Seniors		Juniors		
Épreuves	Ballet libre	Épreuve technique	Ballet libre	Ballet libre		Épreuve technique
Préliminaires		Solo 2'00" Duo 2'20"	Solo 3'00" Duo 3'30"	Solo 3'00" Duo 3'30"	Équipe de 8 nageuses uniquement 4'00"	Figures imposées FINA
Finales	Combiné de 8 nageuses minimum 5'00"		Solo 3'00" Duo 3'30"	Solo 3'00" Duo 3'30"	Équipe de 8 nageuses uniquement 4'00"	

B - CHAMPIONNAT TOUTES CATÉGORIES « ÉLITE »

Aucune demande particulière n'est possible en « Élite »

1. Combiné libre

a. Engagement et qualification

L'engagement des combinés libres se fait uniquement en toutes catégories (junior-senior) et est ouvert aux ballets de club qualifiés avec un effectif de 8 nageuses au minimum (cf. tableau de positionnement pour la saison 2009-2010). Le classement à l'issue des finales directes déterminera la qualification pour le niveau « Élite » ou « National » de la saison suivante.

b Principe

Les 8 combinés libres engagés en « Élite » sont :

- maintenus : les 6 premiers ballets aux Championnats de France d'été toutes catégories « Élite » 2009.
- qualifiés : les 2 premiers ballets finalistes aux Championnats de France d'été toutes catégories national 2009.

NATATION SYNCHRONISÉE

C - CHAMPIONNAT SENIOR « ÉLITE »

Aucune demande particulière n'est possible en « Élite »

1. Solo libre

a. Engagement et qualification

L'engagement en solo implique la participation pour les seniors aux épreuves du solo technique et du solo libre.

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux nageuses nées en 1991 et avant et qualifiées selon le « dispositif d'accès spécifique au solo » (cf chapitre Accès national) :

- le podium des Championnats de France d'été « Élite » 2009. Les engagements préliminaires doivent parvenir à la FFN avant la date limite du 20 décembre 2009. Les engagements se font sur extraNat (cf. tableaux d'engagement annexe n° 1).
- à l'issue des Championnats de France hiver « Élite » de la saison en cours. Les engagements préliminaires doivent parvenir à la FFN avant la date limite du 15 octobre 2009. Les engagements se font sur extraNat (cf. tableaux d'engagement annexe n° 1).

2. Duo libre

a. Engagement et qualification

L'engagement en duo implique la participation pour les seniors aux épreuves du duo technique et du duo libre.

Cette épreuve est accessible aux nageuses nées en 1992 et avant des ballets de club qualifiés (cf. tableau de positionnement pour la saison 2009-2010).

Le classement à l'issue des finales déterminera la qualification pour le niveau « Élite » ou « National » de la saison suivante.

*Les duos « étrangers » composés de nageuses senior et junior seront engagés en catégorie senior et toutes catégories.

b Principe

Les 8 duos au maximum(*) engagés en « Élite » sont :

- maintenus sous les deux conditions suivantes :
- classés dans les 6 meilleurs ballets du Championnat d'été senior « Élite » 2009 ;
- classés dans les 12 premiers des préliminaires toutes catégories du championnat d'été « Élite » 2009.
- qualifiés sous la condition suivante :
- classés dans les 2 meilleurs ballets du Championnat d'été senior national 2009.
- classés dans les 8 premiers des préliminaires duos du Championnat d'été toutes catégories national 2009.

(*) *Le maintien ou la qualification dans le Championnat « Élite » senior dépend du classement duo toutes catégories. Si plus de deux duos sont relégués en « National », le nombre des duos relégués en programme « Performance » augmentera également afin de conserver un effectif stable de 16 duos aux Championnats de France d'été senior National (avant régulation pour forfait).*

D - CHAMPIONNAT JUNIOR « ÉLITE »

Aucune demande particulière n'est possible en « Élite ».

1. Solo libre

a. Engagement et qualification

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux solistes juniors (nées en 1995, 1994, 1993, 1992) et qualifiées selon le « dispositif d'accès spécifique au solo » (cf. Chapitre accès national) :

- le podium des Championnats de France « Élite » junior 2009. Les engagements préliminaires doivent parvenir à la FFN avant la date limite du 20 décembre 2009. Les engagements se font sur extraNat (cf. tableaux d'engagement annexe n° 1) ;
- la championne de France « Élite » espoir 2009. Les engagements préliminaires doivent parvenir à la FFN avant la date limite du 20 décembre 2009. Les engagements se font sur extraNat (cf. tableaux d'engagement annexe n° 1) ;
- à l'issue des Championnats de France hiver « Élite » de la saison en cours. Les engagements préliminaires doivent parvenir à la FFN avant la date limite du 15 octobre 2009. Les engagements se font sur extraNat (cf. tableaux d'engagement annexe n° 1).

2. Duo libre

a. Engagement et qualification

L'engagement des duos est ouvert aux ballets de club qualifiés (cf. tableau de positionnement pour la saison 2009-2010).

Le classement à l'issue des finales déterminera la qualification pour le niveau « Élite » ou « National » de la saison suivante.

b. Principe

Les 8 duos engagés en « Élite » sont :

- maintenus : les 6 premiers ballets aux Championnats de France d'été junior « Élite » 2009 ;
- qualifiés : les 2 premiers ballets aux Championnats de France d'été junior National 2009.

3. Équipe libre

a. Engagement et qualification

L'engagement des équipes libres est ouvert aux ballets de club qualifiés avec un effectif de 8 nageuses au minimum (cf. tableau de positionnement pour la saison 2009-2010).

Le classement à l'issue des finales déterminera la qualification pour le niveau « Élite » ou « National » de la saison suivante.

b. Principe

Les 8 équipes libres engagées en « Élite » sont :

- maintenus : les 6 premiers ballets aux Championnats de France d'été junior « Élite » 2009.
- qualifiés : les 2 premiers ballets aux Championnats de France d'été junior National 2009.

E - ORGANISATION DES ÉPREUVES

Cette compétition comporte 10 événements.

Toutes catégories

- Combiné libre.
Cette épreuve est nagée en finale directe uniquement.

Senior

- Solo technique.
Cette épreuve est nagée une seule fois.
- Duo technique.
Cette épreuve est nagée une seule fois.

Junior

- Équipe libre.
Cette épreuve comporte des préliminaires et une finale.
L'ordre de passage de la finale équipe libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de 4.
- Figures imposées.
Les figures imposées sont nagées sur 4 ateliers (2 ateliers si l'effectif de juges est insuffisant).

Junior-senior

- Solo libre.
Cette épreuve comporte des préliminaires communs aux catégories junior et senior et une finale pour chaque catégorie d'âge.
Les préliminaires des solos libres juniors et des solos libres seniors font l'objet d'un tirage au sort intégral pour nager dans une épreuve unique.
Cette épreuve commune donne lieu au classement et au podium toutes catégories.
Les 8 premiers solos juniors au classement des préliminaires (solo libre + figures imposées) participent à la finale solo libre junior.
Les 8 premiers solos seniors au classement des préliminaires (solo libre + solo technique) participent à la finale solo libre senior.
L'ordre de passage de chaque finale (solo libre senior d'une part, et solo libre junior d'autre part) fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de 4 en fonction du classement toutes catégories des préliminaires du solo libre.
Les deux épreuves peuvent avoir lieu successivement avec le même jury.
- Duo libre
Cette épreuve comporte des préliminaires communs aux catégories junior et senior et une finale pour chaque catégorie d'âge.
Les préliminaires des duos libres juniors et des duos libres seniors font l'objet d'un tirage au sort intégral pour nager dans une épreuve unique.
Cette épreuve commune donne lieu au classement et au podium toutes catégories.
Les 8 premiers duos juniors au classement des préliminaires (duo libre + figures imposées) participent à la finale duo libre junior.
Les 8 premiers duos seniors au classement des préliminaires (duo libre + duo technique) participent à la finale duo libre senior.
L'ordre de passage de chaque finale (duo libre junior d'une part, et duo libre senior d'autre part) fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de 4 en fonction du classement toutes catégories des préliminaires du duo libre.
Les deux épreuves peuvent avoir lieu successivement avec le même jury.
- Participation de nations ou clubs étrangers : Organisation des finales.
Un seul ballet par nation étrangère sera admis à nager en finale, à la condition que celui-ci s'intègre :
 - combiné toutes catégories : dans les 8 premiers ballets au classement des préliminaires ;
 - solo - duo Juniors : dans les 8 premiers ballets au classement des préliminaires de la catégorie d'âge concernée ;
 - solo - duo seniors : dans les 8 premiers ballets au classement des préliminaires de la catégorie d'âge concernée ;
 - équipe libre junior : dans les 8 premiers ballets au classement des préliminaires de la catégorie junior.

NATATION SYNCHRONISÉE

Ces ballets s'ajouteront alors aux finalistes françaises.

Les groupes de tirage au sort (sans étrangère), par 4 en solo, duo, équipe seront augmentés du nombre d'étrangères intercalées dans le classement des préliminaires.

F - CALCUL DES RÉSULTATS

CHAMPIONNATS ÉTÉ TOUTES CATÉGORIES « ÉLITE »					
	Toutes catégories	Seniors		Juniors	
Épreuves	Ballet libre	Épreuve technique	Ballet libre	Ballet libre	Épreuve technique
Préliminaires	Classement Solo - Duo	Solo - Duo	Solo - Duo	Solo - Duo Équipe	Figures imposées
Classement	100 % ballet Podium Ttes Cat	100 % ballet	50 % technique 50 % libre	50 % figures imposées 50 % ballet	100 % figures imposées
Finales			Donne accès à	Donne accès à	
	Combiné	Solo - Duo		Solo - Duo - Équipe	
	100 % ballet	50 % technique 50 % libre		50 % figures imposées 50 % ballet	
Accès à (pour la saison suivante)	Combiné FINA toutes catégories Solo - Duo FINA seniors			Solo - Duo Équipe FINA juniors	

Sur fond gris : résultats de référence pour le positionnement la saison suivante FINA National ou « Élite ».

G - CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Comme spécifié dans le tableau ci-dessus, des classements « Élite » sont établis, un podium est organisé et un titre de champion de France « Élite » est attribué en :

Toutes catégories

- Combiné libre : 100 % ballet libre.
- Solo libre Toutes Catégories : 100 % ballet libre des éliminatoires junior - senior.
- Duo libre Toutes Catégories : 100 % ballet libre des éliminatoires junior - senior.

Senior

- Solo technique.
- Duo technique.
- Solo libre : résultats combinés (50 % ballet libre + 50 % figures imposées).
- Duo libre : résultats combinés (50 % ballet libre + 50 % figures imposées).

Junior

- Figures imposées : 100 % (4 figures).
- Solo libre : résultats combinés (50 % ballet libre + 50 % figures imposées).
- Duo libre : résultats combinés (50 % ballet libre + 50 % figures imposées).
- Équipe libre : résultats combinés (50 % ballet libre + 50 % figures imposées).

*Participation de nations ou de club étrangers.

Les duos composés de nageuses senior et junior seront classés en catégorie senior et toutes catégories.

Si plus de trois ballets de nations étrangères* sont présents en finale, un podium international est organisé.

Dans le cas contraire et sous condition d'être classés dans les trois premiers, ils seront intégrés au podium national et recevront une récompense.

PROGRAMME FINA Championnat de France d'été espoir « Élite »

A - CONTENU DES ÉPREUVES

CHAMPIONNAT ÉTÉ ESPOIR « Élite »				
Épreuves	Ballet Libre			Épreuve technique
Éliminatoires	Solo* 2'30	Duo 3'00	Équipe à 8 uniquement 3'30	Figures imposées
Finales	Solo* 2'30	Duo 3'00	Équipe à 8 uniquement 3'30	

* L'épreuve de solo se nage uniquement sur le Championnat espoir « Élite » pour toutes les solistes de niveau « National » et « Élite » (cf. le Championnat espoir « Élite »).

B - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ ESPOIR « ÉLITE »

Aucune demande particulière n'est possible en « Élite »

1. Solo libre

Le solo espoir se nage uniquement sur les Championnats de France d'été espoir « Élite ».

a. Engagement et qualification

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux solistes espoirs (nées en 1998, 1997, 1996, 1995) et qualifiées selon le « dispositif d'accès spécifique au solo » (cf. chapitre Accès national) :

- le podium des Championnats de France « Élite » espoir 2009. Les engagements préliminaires doivent parvenir avant la date limite du 20 décembre 2009. (cf. tableaux d'engagement annexe n° 1).
- à l'issue des Championnats de France hiver « Élite » de la saison en cours. Les engagements préliminaires doivent parvenir à la FFN avant la date limite du 15 octobre 2009 (cf. tableaux d'engagement annexe n° 1).
- à l'issue de l'épreuve d'accès au solo des Championnats de France « Élite » espoir. Les engagements préliminaires doivent parvenir à la FFN avant la date limite du 20 décembre 2009 pour les nageuses engagées sur les Journées techniques d'hiver. (cf. tableaux d'engagement annexe n° 1).

2. Duo libre

a. Engagement et qualification

Cette épreuve est accessible aux duos de club qualifiés (cf. tableau de positionnement pour la saison 2009-2010).

Le classement à l'issue des finales déterminera la qualification pour le niveau « Élite » ou « National » de la saison suivante.

b. Principe

Les 8 duos engagés en « Élite » sont :

- maintenus : les 6 premiers ballets aux Championnats de France d'été espoir « Élite » 2009 ;
- qualifiés : les 2 premiers ballets aux Championnats de France d'été espoir National 2009.

3. Équipe libre

a. Engagement et qualification

Cette épreuve est accessible aux équipes de clubs qualifiés avec un effectif de 8 nageuses minimum (cf. tableau de positionnement pour la saison 2009-2010).

Le classement à l'issue des finales déterminera la qualification pour le niveau « Élite » ou « National » de la saison suivante.

b. Principe

Les 8 équipes libres engagées en « Élite » sont :

- maintenus : les 6 premiers ballets aux Championnats de France d'été espoir « Élite » 2009 ;
- qualifiés : les 2 premiers ballets aux Championnats de France d'été espoir National 2009.

NATATION SYNCHRONISÉE

C - ORGANISATION DES ÉPREUVES

Cette compétition comporte 7 événements.

- Solo libre

Cette épreuve comporte des éliminatoires et une finale.

- Duo libre

Cette épreuve comporte des éliminatoires et une finale.

L'ordre de passage de la finale duo libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de 4.

- Équipe libre

Cette épreuve comporte des éliminatoires et une finale. L'ordre de passage de la finale équipe libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de 4.

- Figures imposées

Les figures imposées sont nagées sur 2 ou 4 ateliers (sous réserve d'un effectif suffisant de juges).

*Participation de nations ou clubs étrangers : organisation des finales

Un seul ballet par nation étrangère sera admis à nager en finale, à la condition que celui-ci s'intègre en solo-duo-équipe libre dans les 8 premiers ballets au classement des éliminatoires. Ces ballets s'ajouteront alors aux finalistes françaises.

Les groupes de tirage au sort (sans étrangère), par 4 en solo, duo, équipe seront augmentés du nombre d'étrangères intercalées dans le classement des éliminatoires.

D - CALCUL DES RÉSULTATS

CHAMPIONNAT ÉTÉ ESPOIR « ÉLITE »				
ÉpreuveS	Ballets libres			Épreuve technique
Éliminatoires	Solo	Duo	Équipe	Figures imposées
		50 % figures imposées 50 % ballet	50 % figures imposées 50 % ballet	50 % figures imposées 50 % ballet
Finales	Solo	Duo	Équipe	
	50 % figures imposées 50 % ballet	50 % figures imposées 50 % ballet	50 % figures imposées 50 % ballet	

Sur fond gris : résultats de référence pour le positionnement en FINA « Élite » et « National » la saison suivante.

E - CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Comme spécifié dans le tableau ci-dessus, des classements « Élite » sont établis, un podium est organisé et un titre de champion de France espoir « Élite » est respectivement attribué en : figures imposées, solo libre, duo libre, équipe libre.

- Figures imposées : 100 %.
- Solo libre : résultats combinés (50 % ballet libre + 50 % figures imposées).
- Duo libre : résultats combinés (50 % ballet libre + 50 % figures imposées).
- Équipe libre : résultats combinés (50 % ballet libre + 50 % figures imposées).

Les 8 premiers solos sont reconnus de niveau « Élite ».

Des classements séparés pourront être établis en figures imposées par année d'âge.

*Participation de nation ou de club étrangers.

- Si plus de trois ballets de nations étrangères sont présentes en finale, un podium international est organisé.
- Dans le cas contraire et sous condition d'être classés dans les trois premiers, ils seront intégrés au podium national et recevront une récompense.

PROGRAMME FINA Championnats de France d'été toutes catégories « National »

A - CONTENU DES ÉPREUVES

CHAMPIONNATS ÉTÉ TOUTES CATÉGORIES NATIONAL						
	Ttes catégories	Seniors		Juniors		
Épreuves	Ballet libre	Épr. technique	Ballet libre	Ballet libre		Épr. technique
Éliminatoires		Solo 2'00" Duo 2'20"	Solo 3'00" Duo 3'30"	Solo 3'00" Duo 3'30"	Équipe de 6 nageuses minimum 4'00	Figures imposées FINA
Finales	Combiné de 6 nageuses minimum - 5'00"		Solo 3'00" Duo 3'30"	Solo 3'00" Duo 3'30"	Équipe de 6 nageuses minimum - 4'00"	

B - CHAMPIONNAT TOUTES CATÉGORIES NATIONAL

1. Combiné libre

a. Engagement et qualification

- L'engagement des combinés libres se fait uniquement en toutes catégories (junior-senior) et est ouvert aux ballets de club qualifiés avec un effectif de 6 nageuses au minimum (cf. tableau de positionnement pour la saison 2009-2010).
- Le classement à l'issue des finales directes déterminera la qualification pour le niveau « Élite », « National » ou « Performance » de la saison suivante.

b. Principe

Les 16 combinés libres engagés en national sont :

- les ballets relégués du Championnat de France d'été toutes catégories « Élite » 2009 ;
- qualifiés : les 3 premiers ballets des combinés libres toutes catégories du Tournoi National de Qualification 2009 ;
- maintenus : les équipes non qualifiées en « Élite » à l'issue du Championnat de France d'été toutes catégories national 2009 afin de maintenir l'effectif à 16 en tenant compte de la régulation consécutive aux éventuels forfaits.

Si des demandes particulières sont acceptées, elles viendront s'ajouter à cet effectif et le nombre de relégués sera augmenté pour maintenir l'effectif à 16 avant régulation pour forfait éventuel.

C - CHAMPIONNAT SENIOR NATIONAL

1. Solo libre

a. Engagement et qualification

L'engagement en solo implique la participation aux épreuves du solo technique et du solo libre.

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux nageuses nées en 1991 et avant et qualifiées selon le « dispositif d'accès spécifique au solo » (cf. chapitre Accès national) :

- le podium du Tournoi National de Qualification de la saison précédente. Les engagements préliminaires doivent parvenir à la FFN avant la date limite du 20 décembre 2009. Les engagements se font sur extraNat (cf. tableaux d'engagement annexe n° 1) ;
- à l'issue des Championnats hiver « Élite » de la saison en cours. Les engagements préliminaires doivent parvenir à la FFN avant la date limite du 15 octobre 2009. Les engagements se font sur extraNat (cf. tableaux d'engagement annexe n° 1).

2. Duo libre

a. Engagement et qualification

L'engagement est ouvert aux nageuses nées en 1992 et avant des duos de club qualifiés (cf. tableau de positionnement pour la saison 2009-2010).

Le classement à l'issue des finales déterminera la qualification pour le niveau « Élite » ou « National » de la saison suivante.

Le classement à l'issue des éliminatoires déterminera la qualification pour le niveau national ou performance la saison suivante.

b. Principe

Les 16 duos engagés en National sont :

- les duos relégués à l'issue du Championnat de France d'été senior « Élite » 2009 : 2 au minimum* ;
- qualifiés : les 3 premiers duos seniors finalistes du Tournoi National de Qualification 2009 ;
- maintenus : les duos non qualifiés en « Élite » à l'issue du Championnat de France d'été senior National 2009 afin de maintenir l'effectif à 16 en tenant compte de la régulation consécutive aux éventuels forfaits.

(*) *Le maintien ou la qualification dans le Championnat « Élite » senior est conditionné au classement duo toutes catégories. Si plus de deux duos sont relégués en « National », le nombre des duos relégués en programme « Performance » augmentera également afin de conserver un effectif stable de 16 duos aux Championnats de France d'été senior National.*

Si des demandes particulières sont acceptées, elles viendront s'ajouter à cet effectif et le nombre de relégués sera augmenté pour maintenir l'effectif à 16 avant régulation pour forfait éventuel.

D - CHAMPIONNAT JUNIOR NATIONAL

1. Solo libre

a. Engagement et qualification

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux nageuses nées en 1995, 1994, 1993, 1992 et qualifiées selon le « dispositif d'accès spécifique au solo » (cf chapitre Accès national) :

- le podium du Tournoi National de Qualification de la saison précédente. Les engagements préliminaires doivent parvenir à la FFN avant la date limite du 20 décembre 2009. Les engagements se font sur extraNat (cf. tableaux d'engagement annexe n° 1).
- à l'issue des Championnats hiver « Élite » de la saison en cours. Les engagements préliminaires doivent parvenir à la FFN avant la date limite du 15 octobre 2009. Les engagements se font sur extraNat (cf. tableaux d'engagement annexe n° 1).

2. Duo libre

a. Engagement et qualification

L'engagement est ouvert aux ballets de club qualifiés (cf. tableau de positionnement pour la saison 2009-2010).

Le classement à l'issue des finales déterminera la qualification pour le niveau « Élite » ou « National » de la saison suivante.

Le classement à l'issue des éliminatoires déterminera la qualification pour le niveau « National » ou « Performance » de la saison suivante.

b. Principe

Les 16 duos engagés en national sont :

- les duos relégués à l'issue du Championnat de France d'été junior « Élite » 2009 (2 au minimum)* ;
- qualifiés : les 3 premiers ballets finalistes du Tournoi National de Qualification 2009 ;
- maintenus : les duos non qualifiés en « Élite » à l'issue du Championnat de France d'été junior national 2009 afin de maintenir l'effectif à 16 en tenant compte de la régulation consécutive aux éventuels forfaits

Si des demandes particulières sont acceptées, elles viendront s'ajouter à cet effectif et le nombre de relégués sera augmenté pour maintenir l'effectif à 16 avant régulation pour forfait éventuel.

3. Équipe libre

a. Engagement et qualification

L'engagement est ouvert aux ballets de club qualifiés avec un effectif de 6 nageuses au minimum (cf. tableau de positionnement pour la saison 2009-2010).

Le classement à l'issue des finales déterminera la qualification pour le niveau « Élite » ou « National » de la saison suivante.

Le classement à l'issue des éliminatoires déterminera la qualification pour le niveau « National » ou performance de la saison suivante.

b. Principe

Les 16 équipes libres engagées en national sont :

- les ballets relégués du Championnat de France d'été junior « Élite » 2009 ;
- qualifiés : les 3 premiers combinés libres juniors du Tournoi National de Qualification 2009 ;
- maintenus : les équipes non qualifiées en « Élite » à l'issue du Championnat de France d'été junior national 2009 afin de maintenir l'effectif à 16 en tenant compte de la régulation consécutive aux éventuels forfaits.

Si des demandes particulières sont acceptées, elles viendront s'ajouter à cet effectif et le nombre de relégués sera augmenté pour maintenir l'effectif à 16 avant régulation pour forfait éventuel.

E - ORGANISATION DES ÉPREUVES

Cette compétition comporte 12 événements.

Toutes catégories

- Combiné libre.

Cette épreuve est nagée en finale directe uniquement.

NATATION SYNCHRONISÉE

Senior

- Duo technique.
Cette épreuve est nagée une seule fois.
- Solo technique.
Cette épreuve est nagée une seule fois.

Junior

- Équipe libre.
Cette épreuve comporte des éliminatoires et une finale.
- Figures imposées.
Les figures imposées sont nagées sur 4 ateliers (2 ateliers si l'effectif de juges est insuffisant).

Juniors - Seniors

- Solo libre.
Cette épreuve comporte des éliminatoires communes aux catégories junior et senior et une finale par catégorie d'âge.
Les éliminatoires des solos libres juniors et des solos libres seniors font l'objet d'un tirage au sort intégral pour nager dans une épreuve unique.
Cette épreuve commune donne lieu au classement et au podium toutes catégories.
Les 6 premiers solos juniors au classement des éliminatoires (solo libre + figures imposées) participent à la finale solo libre junior.
Les 6 premiers solos seniors au classement des éliminatoires (solo libre + solo technique) participent à la finale solo libre senior.
Les deux épreuves auront lieu successivement avec le même jury, senior d'abord puis junior.
L'ordre de passage des finales de solo libre fait l'objet d'un tirage au sort par catégorie d'âge (ordre de passage de 1 à 6 : les solistes seniors ; ordre de passage de 7 à 12 : les solistes juniors).
- Duo libre.
Cette épreuve comporte des éliminatoires communes aux catégories junior et senior et une finale par catégorie d'âge.
Les éliminatoires des duos libres juniors et des duos libres seniors font l'objet d'un tirage au sort intégral pour nager dans une épreuve unique.
Cette épreuve commune donne lieu au classement et au podium toutes catégories.
Les 6 premiers duos juniors au classement des éliminatoires (duo libre + figures imposées) participent à la finale duo libre junior.
Les 6 premiers duos seniors au classement des éliminatoires (duo libre + duo technique) participent à la finale duo libre senior.
L'ordre de passage de chaque finale fait l'objet d'un tirage au sort de 1 à 6 par catégorie d'âge. L'événement commence par la finale Senior, et se poursuit par la finale Juniors.

F - CALCUL DES RÉSULTATS

CHAMPIONNATS ÉTÉ TOUTES CATÉGORIES NATIONAL					
	Ttes catégories	Seniors		Juniors	
Épreuves	Ballet libre	Épreuve technique	Ballet libre	Ballet libre	Épreuve technique
Éliminatoires	Classement Solo - Duo (podium)	Solo - Duo	Solo - Duo	Solo - Duo Équipe	Figures imposées
Classement		100 % ballet	50 % technique 50 % libre	50 % figures imposées 50 % ballet	100 % figures imposées
Finales	Combiné		Donne accès à	Donne accès à	
		Solo - Duo		Solo - Duo - Équipe	
	100 % ballet	50 % technique 50 % libre		50 figures imposées 50 % ballet	
Accès à : (pour la saison suivante)	Combiné FINA toutes catégories duo FINA seniors			Duo - Équipe FINA juniors	

Sur fond gris : résultats de référence pour le positionnement la saison suivante FINA National, « Élite » ou « Performance ».

NATATION SYNCHRONISÉE

G - CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Comme spécifié dans le tableau ci-dessus, des classements « Élite » sont établis, un podium est organisé et un titre de champion de France « National » est attribué en :

Toutes catégories

- Combiné libre : 100 % ballet libre.
- Solo libre : 100 % ballet libre des éliminatoires.
- Duo libre : 100 % ballet libre des éliminatoires.

Senior

- Solo technique.
- Duo technique.
- Solo libre : résultats combinés (50 % ballet libre + 50 % figures imposées).
- Duo libre : résultats combinés (50 % ballet libre + 50 % figures imposées).

Junior

- Figures imposées : 100 % (4 figures).
- Solo libre : résultats combinés (50 % ballet libre + 50 % figures imposées).
- Duo libre : résultats combinés (50 % ballet libre + 50 % figures imposées).
- Équipe libre : résultats combinés (50 % ballet libre + 50 % figures imposées).

FICHE COMPÉTITION N° 6

PROGRAMME FINA

Championnat de France d'été espoir « National »

A - CONTENU DES ÉPREUVES

CHAMPIONNAT ÉTÉ ESPOIR NATIONAL			
Épreuves	Ballet libre*		Épreuve technique
Éliminatoires	Duo 3'00"	Équipe de 4 à 8 nageuses 3'30"	Figures imposées
Finales	Duo 3'00"	Équipe de 4 à 8 nageuses 3'30"	

*L'épreuve de solo se nage uniquement sur le Championnat espoir « Élite » pour toutes les solistes de niveau « National » et « Élite ».

B - ENGAGEMENT ET QUALIFICATIONS

1. Duo libre

a. Engagement et qualification

L'engagement dans cette épreuve est ouvert :

- aux nageuses espoirs ayant validé le socle de formation et dont le club fait acte de candidature auprès de la FFN, au plus tard le 15 janvier 2009 ;
- aux duos de clubs qualifiés (cf. tableau de positionnement pour la saison 2009-2010).

Rappel : un club peut engager un ou plusieurs duo(s), selon les conditions suivantes :

- un club peut engager 1 duo s'il n'a pas d'équipe ;
- un club peut engager 2 duos s'il a 1 équipe de minimum 6 nageuses (« Élite » ou « National ») ;
- un club peut engager 3 duos s'il a 2 équipes (« Élite » ou « National ») : avec 1 équipe à 8 nageuses et 1 équipe à 6 nageuses minimum.

Le classement à l'issue de la finale déterminera la qualification pour le niveau « Élite » ou « National » de la saison suivante.

2. Équipe libre

a. Engagement et qualification

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux équipes de club ayant un effectif minimum de 4 nageuses.

Le classement à l'issue des finales déterminera la qualification pour le niveau « Élite » ou « National » de la saison suivante.

NATATION SYNCHRONISÉE

C - ORGANISATION DES ÉPREUVES

Cette compétition comporte 5 événements.

- Duo libre.

Cette épreuve comporte des éliminatoires et une finale.

- Équipe libre.

Cette épreuve comporte des éliminatoires et une finale.

- Figures imposées.

Les figures imposées sont nagées sur 4 ateliers (sous réserve d'un effectif de juges suffisants).

D - CALCUL DES RÉSULTATS

CHAMPIONNAT ÉTÉ ESPOIR NATIONAL			
Épreuves	Ballet libre		Épreuve technique
Éliminatoires	Duo	Équipe	Figures imposées
	50 % figures imposées 50 % ballet	50 % figures imposées 50 % ballet	100 %
Finales	Duo	Équipe	
	50 % figures imposées 50 % ballet	50 % figures imposées 50 % ballet	

Sur fond gris : résultats de référence pour le positionnement en FINA « Élite » et « National » la saison suivante.

E - CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Comme spécifié dans le tableau ci-dessus, des classements « National » sont établis. Un podium est organisé et un titre de championne de France espoir « National » est respectivement attribué en :

- figures imposées : 100 % ;

- duo libre : résultats combinés (50 % ballet libre + 50 % figures imposées) ;

- équipe libre : résultats combinés (50 % ballet libre + 50 % figures imposées).

Une récompense pourra être remise pour le classement figures imposées par année d'âge.

FICHE COMPÉTITION N° 7

PROGRAMME « PERFORMANCE »

Championnats Interrégionaux d'été - N3 - Toutes catégories

A - CONTENU DES ÉPREUVES

CHAMPIONNATS ÉTÉ N3 TOUTES CATÉGORIES						
	Toutes catégories	Seniors		Juniors		
Épreuves	Ballet libre	Épreuve technique	Ballet libre	Ballet libre		Épreuve technique
Éliminatoires		Parcours technique individuel (cf. annexe 4)	Solo 3'00" Duo 3'30"		Solo 3'00" Duo 3'30"	Figures imposées (cf. annexe 4)
Finales	Combiné de 4 à 10 nageuses 5'00"		Solo 3'00" Duo 3'30"	Combiné de 4 à 10 nageuses 5'00"	Solo 3'00" Duo 3'30"	

NATATION SYNCHRONISÉE

B - ENGAGEMENTS ET QUALIFICATIONS

1. Les conditions d'engagements communes aux programmes « Performance » et FINA s'appliquent.
2. Le combiné libre junior est accessible uniquement aux nageuses de cette catégorie avec un effectif minimum de 4 nageuses.
3. Le combiné libre toutes catégories est accessible uniquement aux nageuses de catégorie junior et/ou senior avec un effectif minimum de 4 nageuses.
4. Les nageuses engagées dans la catégorie junior, programme FINA « National » ou/et programme « Performance » peuvent participer également au combiné toutes catégories.
5. La procédure d'engagement répondra aux règlements établis par le Conseil de l'Interrégion.

C - ORGANISATION DES ÉPREUVES

Cette compétition comporte 8 événements.

L'organisation d'éliminatoires et de finales dans les épreuves de combiné libre junior est laissée à l'initiative de l'interrégion.

Toutes catégories

- Combiné libre toutes catégories
Cette épreuve est nagée en finale directe uniquement.

Senior

- Parcours technique individuel.
Il est nagé une seule fois.

Juniors

- Combiné libre junior.
Cette épreuve peut comporter des éliminatoires et des finales.
- Figures imposées.
Le nombre d'ateliers dépendra de l'effectif de juges.

Juniors - senior

- Solo libre.

À partir de 10 nageuses, des éliminatoires et des finales sont organisées pour la catégorie d'âge concernée.

Dans ce cas, les éliminatoires se nagent dans une épreuve commune qui donne lieu à un classement toutes catégories.

Les 6 premières solistes juniors au classement des éliminatoires (solo libre + figures imposées) participent à la finale.

Les 6 premières solistes seniors au classement des éliminatoires (solo libre + parcours technique) participent à la finale.

Les finales (directes ou après éliminatoires) des solos libres senior d'une part et junior d'autre part se déroulent successivement avec le même jury.

L'ordre de passage des finales de solo libre fait l'objet d'un tirage au sort par catégorie d'âge (ordre de passage de 1 à 6 (ou intégral si finale directe) : les solistes seniors ; ordre de passage de 7 à 12 (ou intégral si finale directe) : les solistes juniors.

- Duo libre (junior-senior).

À partir de 10 duos, des éliminatoires sont organisées pour la catégorie d'âge concernée.

Dans ce cas, les éliminatoires se nagent dans une épreuve commune qui donne lieu à un classement toutes catégories.

Les 6 premiers duos juniors au classement des éliminatoires (duo libre + figures imposées) participent à la finale.

Les 6 premiers duos seniors au classement des éliminatoires (duo libre + parcours technique) participent à la finale.

Les finales (directes ou après éliminatoires) de duos libre senior d'une part et junior autre part se déroulent successivement avec le même jury.

L'ordre de passage des finales de duo libre fait l'objet d'un tirage au sort par catégorie d'âge (ordre de passage de 1 à 6 (ou intégral si finale directe) : les solistes seniors ; ordre de passage de 7 à 12 (ou intégral si finale directe) : les solistes juniors.

D - CALCUL DES RÉSULTATS

CHAMPIONNATS ÉTÉ N3 TOUTES CATÉGORIES					
	Ttes catégories	Seniors		Juniors	
Épreuves	Ballet libre	Épreuve technique	Ballet libre	Ballet libre	Épreuve technique
Éliminatoires	Classement Solo - Duo	Parcours technique ind. (cf. annexe 4)	Solo - Duo	Solo - Duo combiné	Figures imposées (cf. annexe 4)
Résultats des éliminatoires	100 % ballet	100 % ballet (podium)	50 % technique 50 % libre	50 % figures imposées 50 % libre	100 % figures imposées (podium)
			Donne accès à	Donne accès à	
Finales	Combiné		Solo - Duo	Solo - Duo combiné	
Résultats et accès au TNQ	100 % ballet	50 % technique - 50 % libre		50 % figures imposées 50 % libre	

Sur fond gris : résultats de référence pour l'accès au Tournoi National de Qualification de la saison en cours.

NATATION SYNCHRONISÉE

E - CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Comme spécifié dans le tableau ci-dessus, des classements sont établis, un podium est organisé et un titre de championne interrégionale est attribué en :

Toutes catégories

- Combiné libre : 100 % ballet de la finale directe.
- Solo libre : 100 % ballet des éliminatoires nagées en commun.
- Duo libre: 100 % ballet des éliminatoires nagées en commun.

Senior

- Parcours technique :100 % parcours technique des éliminatoires.
- Solo libre : résultats combinés (50 % parcours technique + 50 % solo libre des finales).
- Duo libre : résultats combinés (50 % parcours technique + 50 % duo libre des finales).

Junior

- Figures imposées : 100 %.
- Solo libre : résultats combinés (50 % ballet de la finale + 50 % figures imposées).
- Duo libre : résultats combinés (50 % ballet de la finale + 50 % figures imposées).
- Combiné libre : résultats combinés (50 % ballet de la finale + 50 % figures imposées).

F - CONDITIONS D'ACCÈS AU NIVEAU NATIONAL

Dans les épreuves suivantes : solo junior, solo senior, duo junior, duo senior, combiné junior et combiné toutes catégories, le podium est qualifié au Tournoi National de Qualification de la saison en cours. La transmission des résultats s'effectue sous la responsabilité du comité régional.

L'accès au niveau « national » et le Tournoi National de Qualification

Préambule

Le Tournoi National de Qualification est une compétition qui n'appartient ni au programme « Performance » ni au programme FINA. Elle concerne cependant les nageuses et les clubs inscrits dans ces programmes et est ouverte sous conditions.

Cette compétition qualificative organisée sur le plan national n'est donc pas un championnat de France.

C'est l'unique porte d'accès pour le niveau « National » de la saison suivante dans les épreuves de solo, duo et d'équipe. Pour tous les ballets non engagés au niveau national ou Élite, c'est l'unique porte d'accès directe pour le niveau « National » de la saison suivante dans les épreuves de solo, duo et d'équipe. Ainsi, la composition des ballets autorisés à y participer comprend les nageuses des catégories junior et senior et éventuellement des nageuses nées en 1994 engagées dans le championnat de France d'été espoir.

FICHE COMPÉTITION N° 8

Le Tournoi National de Qualification

A - CONTENU DES ÉPREUVES

TOURNOI NATIONAL DE QUALIFICATION						
	Ttes catégories	Seniors		Juniors		
Épreuves	Ballet libre	Épreuve technique	Ballets libres	Ballets libres		Épreuve technique
Éliminatoires		Parcours technique individuel (cf. annexe 4)	Solo 3'00" Duo 3'30"	Solo 3'00" Duo 3'30"	Combiné de 4 à 10 nageuses 5'00	Figures imposées (cf. annexe 3)
Finales	Combiné de 4 à 10 nageuses 5'00"		Solo 3'00" Duo 3'30"	Solo 3'00" Duo 3'30"	Combiné de 4 à 10 nageuses 5'00"	

B - CONDITIONS D'ENGAGEMENT

1. Les nageuses sont exclusivement de catégories d'âge junior ou espoir âgée de 15 ans, et senior.
2. Le combiné libre junior est accessible uniquement aux nageuses de cette catégorie avec un effectif minimum de 4 nageuses.
3. Le combiné libre toutes catégories est accessible uniquement aux nageuses de catégorie junior et/ou senior avec un effectif minimum de 4 nageuses.
4. Les nageuses engagées dans la catégorie junior peuvent participer également au combiné toutes catégories.

C - ENGAGEMENT ET QUALIFICATION

Cette compétition est accessible :

- aux nageuses des clubs du programme « Performance » ayant qualifié des ballet ;
- l'engagement dans les épreuves de solo, duo, combiné est ouvert aux podiums des ballets des championnats interrégionaux N3 de la saison en cours et confirmant leur engagement avant la date limite (cf. annexe n° 1 Tableaux d'engagement) ; la composition des combinés juniors et toutes catégories pourra être modifiée pour inclure des nageuses de niveau « Élite » ou « national » non engagées dans l'épreuve concernée au cours de la saison.
- aux nageuses des clubs dont la demande d'accès direct a été acceptée sous conditions dans les épreuves de duo et d'équipe « combiné libre » avec des nageuses des ballets du programme FINA, espoir, junior ou senior.

NATATION SYNCHRONISÉE

Leur demande devra parvenir avant la date limite du 30 Avril 2010 (cf. annexe n° 1 Tableaux d'engagement) et les conditions suivantes seront vérifiées avant validation de la demande :

1. Combiné junior

Le club réunit un effectif minimum de 4 nageuses composé :

- de nageuses classées en solo et/ou duo en junior « Élite » et/ ou National et non engagées dans l'épreuve d'équipe libre « Élite » et « National » ;
- de nageuses de catégorie espoir âgée de 15 ans, de niveau « Élite » uniquement.

Le club, non engagé en équipe libre junior « National » ou « Élite », réunit un effectif de plus de 4 nageuses espoirs 15 ans. Il doit alors être engagé en équipe libre espoir au niveau « Élite ».

Dans les deux cas, et uniquement pour compléter son effectif, le club pourra engager des nageuses juniors du programme « Performance », non engagées en combiné libre junior dans ce programme.

2. Combiné toutes catégories

Le club réunit un effectif minimum de 4 nageuses composé :

- De nageuses classées en solo et/ou duo en junior et/ou senior « Élite » ou « National » et non engagées dans l'épreuve de combiné toutes catégories.
- De nageuses de catégorie espoirs âgée de 15 ans, de niveau « Élite » uniquement.

Dans ce cas, et uniquement pour compléter son effectif, le club pourra engager des nageuses juniors ou seniors du programme « Performance », non engagées en combiné libre toutes catégories dans ce programme.

3. Duo junior

Le club a moins de 3 duos engagés dans le programme FINA junior. Aucune des nageuses présentées n'est déjà engagée en duo dans la saison. Au moins une nageuse junior ou espoir âgée de 15 ans de niveau « Élite » engagée en junior ou en combiné toutes catégories entre dans la composition du duo présenté.

4. Duo senior

Le club a moins de 3 duos engagés dans le programme FINA senior. Au moins une nageuse de niveau « Élite », junior 18 ans ou senior, entre dans la composition du duo présenté et aucune des nageuses présentées n'est déjà engagée en duo dans la saison en cours.

D - ORGANISATION DES ÉPREUVES

Cette compétition comporte 8 événements.

- Parcours technique individuel (senior)

Il est nagé une seule fois selon un ordre de passage obtenu par tirage au sort intégral.

- Figures imposées (junior)

Les figures imposées sont nagées individuellement selon l'ordre de passage obtenu par tirage au sort intégral. Le nombre d'ateliers dépendra de l'effectif de juges.

- Solo libre (junior-senior)

Les éliminatoires junior et senior se nagent dans deux épreuves différentes selon un tirage au sort intégral pour chaque catégorie d'âge.

Les 6 premières solistes juniors au classement (solo libre + figures imposées) participent à la finale.

Les 6 premières solistes seniors au classement (solo libre + parcours technique) participent à la finale.

La finale solo libre rassemble les deux catégories d'âge dans une même épreuve.

L'ordre de passage de la finale solo libre fait l'objet d'un tirage au sort par catégorie d'âge et par groupe de 6 (ordre de passage de 1 à 6 : les solistes seniors ; ordre de passage de 7 à 12 : les solistes juniors).

- Duo libre (junior-senior)

Les éliminatoires junior et senior se nagent dans deux épreuves différentes selon un tirage au sort intégral pour chaque catégorie d'âge.

Les 6 premiers duos juniors au classement (duo libre + figures imposées) participent à la finale.

Les 6 premiers duos seniors au classement (duo libre + parcours technique) participent à la finale.

La finale duo libre rassemble les deux catégories d'âge dans une même épreuve.

L'ordre de passage de la finale duo libre fait l'objet d'un tirage au sort par catégorie d'âge et par groupe de 6 (ordre de passage de 1 à 6 : les solistes seniors ; ordre de passage de 7 à 12 : les solistes juniors).

- Combiné libre toutes catégories

Le combiné toutes catégories se nage en finale directe uniquement selon un ordre de passage défini par un tirage au sort intégral.

- Combiné libre junior

Cette épreuve comporte des éliminatoires et une finale.

L'ordre de passage des éliminatoires est défini par un tirage au sort intégral.

Les 12 premiers ballets au classement des éliminatoires (ballet libre + figures imposées) participent à la finale.

L'ordre de passage de la finale fera l'objet d'un tirage au sort par groupe de 6.

NATATION SYNCHRONISÉE

E - CALCUL DES RÉSULTATS

TOURNOI NATIONAL DE QUALIFICATION					
	Toutes catégories	Seniors		Juniors	
Épreuves	Ballets libres	Épreuve technique	Ballets libres	Ballets libres	Épreuve technique
Éliminatoires		Parcours technique individuel (cf. annexe 4)	Solo - Duo	Solo - Duo combiné	Figures imposées (cf. annexe 3)
Classement des éliminatoires	100 % ballet	100 % parcours technique (podium)			100 % Figures imposées (podium)
Accès à la finale		50 % parcours technique individuel 50 % libre		50 % figures imposées 50 % ballet	
Finales et Podium	Combiné	Solo - Duo		Solo - Duo - Combiné	
Classement des finales et accès à (pour la saison suivante)	100 % ballet	50 % technique 50 % libre		50 % figures imposées 50 % ballet	
	Combiné toutes catégories FINA « National »	Solo - Duo - Senior FINA « National »		Solo - Duo - Junior Équipe junior FINA « National »	

Sur fond gris : résultats de référence pour l'accès en FINA National la saison suivante.

F - CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Comme spécifié dans le tableau ci-dessus, des classements sont établis, un podium est organisé et une récompense est attribuée en :

Junior

- Figures imposées : 100 %.
- Solo libre : résultats combiné (50 % parcours technique + 50 % solo libre des finales).
- Duo libre : résultats combinés (50 % parcours technique + 50 % duo libre des finales).
- Combiné libre : 50 % ballet de la finale + 50 % figures imposées.

Senior

- Parcours technique : 100 % parcours technique des éliminatoires.
- Solo libre : résultats combiné (50 % parcours technique + 50 % solo libre des finales).
- Duo libre : résultats combinés (50 % parcours technique + 50 % duo libre des finales).

Toutes catégories

- Combiné libre : 100 % ballet de la finale directe.

L'accès au niveau « National »

Le podium de solo, duo, combinés junior et toutes catégories du Tournoi National de Qualification donne accès, respectivement, au programme FINA national dans les épreuves de solo, duo, équipe junior et combiné toutes catégories.

Les tableaux de positionnement diffusés à l'issue de la saison 2008-2009 donnent droit à l'engagement préliminaire des ballets de clubs dans les différents niveaux du programme FINA ou « Performance ».

À l'issue de la saison 2008-2009, les demandes particulières sont autorisées mais devront être sportivement recevables en fournissant les informations suffisantes et précises (fiche téléchargeable et courrier d'accompagnement devront parvenir avant le 20 décembre 2009).

Les situations feront l'objet d'une étude particulière et conjointe de la DTN et de la commission fédérale.

À l'issue des engagements préliminaires, une phase de régulation permettra de prendre en compte les forfaits et les demandes particulières.

Une liste réajustée sera diffusée courant janvier 2010.

Dispositif d'accès spécifique au solo

CATÉGORIE ESPOIR

La qualification en solo espoir est ouverte aux nageuses nées en 1998, 1997, 1996, 1995 et se réalise sur les résultats combinés (solo libre + figures imposées).

1. Effectif qualifié

24 nageuses au maximum peuvent se qualifier pour l'épreuve de solo du Championnat de France d'été espoir « Élite » 2010 comme suit :

- le podium solo du Championnat de France d'été espoir « Élite » 2009 ;
- 12 solistes au maximum * sur les résultats des Championnat hiver « Élite » 2009 ;
- 12 solistes sur les résultats de l'épreuve nationale d'accès solo (participation maximum de 30 nageuses.

* Les solistes du podium du Championnat de France été 2009 sont comprises dans cet effectif.

2. Engagement et qualification

- Les solistes du podium du Championnat de France été espoir « Élite » 2009 ont acquis leur qualification et n'ont pas l'obligation de participer aux Championnats hiver « Élite » 2009. Dans ce cas, leur engagement préliminaire pour le Championnat de France d'été espoir « Élite » 2010 devra parvenir avant la date limite du 20 décembre 2009. En dehors des solistes du podium, toutes les nageuses doivent participer en solo libre (solo libre et figures imposées) à une compétition d'hiver.

- Pour les nageuses qualifiées individuellement aux championnats de France hiver « Élite » sur les résultats des championnats de France espoir national ou « Élite » (liste diffusée en fin de saison 2008-2009) leur engagement préliminaire devra parvenir à la FFN avant la date limite du 15 octobre 2009.

Les nageuses dont l'engagement préliminaire aura été validé pourront s'engager en solo et figures imposées (30 au maximum).

À l'issue du Championnat de France d'hiver « Élite » 2009, le classement du solo libre espoir (50 % ballet libre + 50 % figures imposées) déterminera nominativement :

- les solistes qualifiées pour le Championnat de France d'été espoir « Élite » 2010 : effectif complémentaire pour atteindre le quota de 12 nageuses ;
- les solistes qualifiées pour l'Épreuve nationale d'accès : 18 nageuses au maximum.

- L'engagement à l'épreuve Nationale d'accès solo espoir est ouvert aux nageuses (30 au maximum) retenues sur les compétitions d'hiver comme suit :

- à l'issue des championnats de France hiver « Élite » 2009 : 18 solistes au maximum ;
- à l'issue des Journées techniques d'hiver, sur étude des résultats et proposition de la DTN : 12 solistes au maximum pour compléter l'effectif jusqu'à 30 au maximum.

Les candidatures de solo engagées aux Journées techniques d'hiver devront parvenir à la FFN avant le 20 décembre 2009. La procédure d'engagement aux Journées techniques d'hiver respecte le règlement de la compétition concernée.

À l'issue des compétitions d'hiver, la liste des nageuses retenues pour l'épreuve nationale d'accès au solo du Championnat de France d'été espoir « Élite » 2009 sera diffusée par la FFN.

Les engagements préliminaires pour cette épreuve devront parvenir à la FFN avant la date limite du 15 mars 2010.

Toutes les solistes, qualifiées pour l'Épreuve nationale d'accès doivent s'engager sur extraNat (cf. tableaux d'engagement annexe n° 1).

L'épreuve nationale d'accès au solo détermine nominativement les nageuses qui compléteront l'effectif de 24 nageuses au maximum qualifié pour l'épreuve de solo du Championnats de France été espoir.

La FFN organisera cette épreuve avant le Championnat de France été espoir « Élite ».

CATÉGORIE SENIOR-JUNIOR

Le processus de qualification junior et senior suit la même logique et les mêmes échéances.

Les clubs désirant qualifier des nageuses pour l'épreuve de solo des Championnats de France d'été toutes catégories « National » ou « Élite » doivent faire parvenir leurs engagements préliminaires nominatifs à la FFN avant la date limite du 15 octobre 2009.

A. Engagement préliminaire

Les engagements préliminaires seront validés sur l'étude des résultats des championnats de France d'été toutes catégories 2009, « National » et « Élite », et du Championnat de France d'été espoir « Élite ».

La liste nominative sera diffusée par la FFN.

Les solistes dont l'engagement préliminaire n'est pas validé pour les Championnats de France hiver « Élite » évolueront dans le programme « Performance ».

B. Qualification au Championnat de France d'été/Étude des résultats

Les solistes du podium des Championnats de France été toutes catégories « Élite » 2009 ont acquis leur qualification et n'ont pas l'obligation de participer aux Championnats hiver « Élite » 2009. Dans ce cas, leur engagement préliminaire pour le Championnat de France d'été toutes catégories « Élite » 2010 doit parvenir avant la date limite du 20 décembre 2009.

À l'issue des Championnats de France d'hiver « Élite » 2009, le classement du solo libre (50 % figures imposées + 50 % ballet libre) en catégorie junior et solo technique (100 %) en catégorie senior déterminera nominativement pour chaque catégorie :

- les solistes qualifiées pour le Championnat de France d'été toutes catégories « Élite » 2010 : effectif complémentaire pour atteindre le quota de 8 nageuses par catégorie ;
- les solistes qualifiées pour le Championnat de France d'été toutes catégories National : 16 nageuses par catégorie ;
- les nageuses non retenues évolueront en dehors des Journées Techniques d'hiver dans le Programme « Performance ».

Une liste complète, après étude des résultats, sera diffusée par la FFN.

Pour toutes les solistes qualifiées, les engagements se font sur extraNat (cf. tableaux d'engagement annexe n° 1).

Tableaux synthétiques

ÉPREUVES DES COMPÉTITIONS HIVER 2009-2010			
	Niveau de pratique	Épreuves techniques	Solo
Espoirs 12/15 ans	<i>Journées techniques</i>	Figures imposées Réglementation FINA	Partie de solo 1'30" (cf. annexe 3)
	<i>Championnats « Élite »</i>	Figures imposées Réglementation FINA	Partie de solo 1'30" (cf. annexe 3)
Juniors 15/18 ans	<i>Journées techniques</i>	Figures imposées (cf. annexe 3)	
	<i>Championnats « Élite »</i>	Figures imposées Réglementation FINA	Partie de solo 1'30" (cf. annexe 2)
Seniors 19 ans et plus	<i>Journées techniques</i>	Éléments techniques (cf. annexe 3)	
	<i>Championnats « Élite »</i>	Éléments techniques (cf. annexe 2)	Solo technique Réglementation FINA

ÉPREUVES DES COMPÉTITIONS CHAMPIONNATS ÉTÉ 2009-2010						
	Niveau de pratique	Épreuves techniques	Solo	Duo	Équipe libre	Combiné libre
Espoirs 12/15 ans	« National »	Figures imposées		3'00"	3'30"	
	« Élite »	Figures imposées	2'30"	3'00"	3'30"	
Juniors 15/18 ans	« Performance »	Figures imposées (cf. annexe 4)	3'00"	3'30"		5'00"
	« National »	Figures imposées	3'00"	3'30"	4'00"	
	« Élite »	Figures imposées	3'00"	3'30"	4'00"	
Seniors 19 ans et plus	« Performance »	Parcours technique individuel (cf. annexe 4)	3'00"	3'30"		
	« National »	Solo et duo technique	2'00"	2'20"		
	« Élite »	Solo et duo technique	2'00"	2'20"		
Toutes catégories 15 ans et plus	« Performance »					5'00"
	« National »					5'00"
	« Élite »					5'00"

ANNEXE N° 1

Tableau d'engagement des compétitions 2009 - 2010

ÉCHÉANCIERS

SOLO ESPOIR	
15/10/2009	Engagements préliminaires solo pour les Championnats hiver « Élite » (fiche téléchargeable)
Début novembre	Diffusion de la liste des engagements préliminaires validés pour les Championnats hiver « Élite »
15 /11/2009	Engagements définitifs* solo Championnats hiver « Élite »
11-13/12/2009	Championnats hiver « Élite »
20/12/2009	- Engagements préliminaires des solistes du podium solo des Championnats de France été 2009 pour le Championnat été « Élite » espoir 2010 (fiche téléchargeable) - Candidatures des solistes engagées aux Journées techniques pour l'Épreuve Nationale d'accès solo (fiche téléchargeable)
23-24/01/2010	Journées techniques
Janvier 2010	Diffusion de la liste des nageuses qualifiées pour le Championnat de France été espoir « Élite »
Février 2010	Diffusion de la liste des engagements préliminaires validés pour l'Épreuve nationale d'accès
15/03/2010	Engagement Épreuve Nationale d'accès solo (fiche téléchargeable)
05/05/2010	Engagement extraNat* Championnat de France été espoir « Élite » des solistes - participant à l'Épreuve Nationale d'accès solo - déjà qualifiées à l'issue des Championnats de France hiver « Élite » 2009
03-06/06/2010	Championnat de France été espoir « Élite »

* La validation des engagements est assujettie au règlement des droits d'engagement dans un délai de 8 jours minimum avant le premier jour de la compétition concernée.

SOLO JUNIOR/SENIOR	
15/10/2009	Engagement préliminaires solo Championnats hiver « Élite » (fiche téléchargeable)
Début novembre	Diffusion de la liste des engagements préliminaires validés pour les Championnats hiver « Élite »
01-20/11/2009	Engagements définitifs* solo Championnats hiver « Élite »
11-13/12/2009	Championnats hiver « Élite »
20/12/2009	Engagements préliminaires des solistes du podium solo des Championnats de France toutes catégories été 2009 (fiche téléchargeable)
Janvier 2010	Diffusion de la liste des nageuses qualifiées pour le Championnats de France été toutes catégories « Élite » et « National »
08/04/2010	Engagement extraNat* Championnats de France été toutes catégories « National »
22/04/2010	Engagement extraNat* Championnats de France été toutes catégories « Élite »
06-09/05/2010	Championnats de France été toutes catégories « National »
20-23/05/2010	Championnats de France été toutes catégories « Élite »

*La validation des engagements est assujettie au règlement des droits d'engagement dans un délai de 8 jours minimum avant le premier jour de la compétition concernée.

NATATION SYNCHRONISÉE

Engagement dans les différentes compétitions

Compétitions 2009-2010	Dates	Épreuves	Engagement préliminaire	Période de saisie des engagements <i>2 à 4 semaines avant la compétition</i>	Date limite de règlement <i>Période de validation</i>	Transmission des résultats
Championnats hiver « Élite »	11-13/12 2009	Solo technique solo junior éléments techniques figures imposées	15/10 2009	13-28/11 2009	28/11 2009	Site fédéral
Journées techniques d'hiver	23-24/01 2010	Solo éléments techniques figures imposées	Fixée par l'Interrégion	27/12-09/01 2010	09/01 2010	Par le comité régional avant le 24/02 2010
Championnats de France toutes catégories « National »	06-09/05 2010	Solo/duo équipe junior équipe combinées toutes catégories	15/01 2010 Sauf solo	08-22/04 2010	22/04 2010	Site fédéral
Championnats de France toutes catégories « Élite »	20-23/05 2010	Solo/duo équipe junior équipe combinées toutes catégories	15/01 2010 Sauf solo	22/04-06/05 2010	06/05 2010	Site fédéral
Championnats Interrégionaux d'été N3	29-30/05 2010	Solo/duo équipe combinée junior équipe combinées toutes catégories	Fixée par l'interrégion	01/05-15/05 2010	15/05 2010	Par le comité régional avant le 24/05 2010
Épreuve nationale d'accès solo	02/06 2010	Solo	Cand. solo 20/12 2009	05/05-19/05 2010	19/05 2010	Site fédéral
Championnats de France espoirs « Élite »	03-06/06 2010	Solo duo équipe	15/01 2010 Sauf solo	05/05-19/05 2010	19/05 2010	Site fédéral
Championnats de France espoirs « National »	17-20/06 2010	Solo duo équipe	15/01 2010 Sauf solo	20/05-03/06 2010	03/06 2010	Site fédéral
Tournoi National de Qualification	08-11/07 2010	Solo/duo équipe combinée junior équipe combinées toutes catégories	30/04 2010	10/06-24/06 2010	24/06 2010	Site fédéral
Coupe minimes des régions	15-16/05 2010	Cf. annexe				

Les contenus techniques des compétitions pouvant être modifiés pour s'adapter aux changements de la réglementation FINA, les annexes seront diffusées à la rentrée de la saison 2009-2010.

Les annexes suivantes constituent donc simplement un repère et non la réglementation validée pour la saison 2009-2010.

ANNEXE N° 2

PROGRAMME FINA Épreuves spécifiques des Championnats d'hiver « Élite »

I - LES ÉLÉMENTS TECHNIQUES DES CHAMPIONNATS D'HIVER « ÉLITE »

Les éléments seront changés pour suivre les changements de la réglementation FINA

Les éléments 1, 2, 3 suivis du 4 (sur une distance matérialisée de 3 m) et 5, 6, 8, 9, du duo technique (cf. appendice VI - réglementation FINA). L'organisation de cette épreuve suit le déroulement des figures imposées. Les éléments obligatoires respectent le descriptif de la réglementation FINA.

Notation et mode de calcul selon la réglementation FINA des figures imposées, chaque élément étant de coefficient équivalent (coefficient 1). Les pénalités concernant l'aspect technique des éléments suivront la réglementation FINA (SS11).

II - PARTIE DE SOLO LIBRE (JUNIOR)

Une partie de solo libre, d'une durée de 1 minute 30 secondes (+ ou - 5 secondes), constitue l'épreuve de solo libre de cette compétition qualificative pour les Championnats de France d'été.

La durée de la plage est limitée à 10 secondes.

III - PARTIE DE SOLO LIBRE (ESPOIR)

Une partie de solo libre, d'une durée de 1 minute 30 secondes (+ ou - 5 secondes), constitue l'épreuve de solo libre de cette compétition qualificative pour les Championnats de France d'été.

La durée de la plage est limitée à 10 secondes.

ANNEXE N° 3

PROGRAMMES FINA ET « PERFORMANCE » Journées techniques d'hiver

I - FIGURES IMPOSÉES JUNIORS

Les figures pourront être modifiées pour s'adapter aux changements de la réglementation FINA

a. Deux figures obligatoires (figures obligatoires FINA junior).

- Marsouin vrille continue (réf. 355f).
- Tour Eiffel promenade (réf. 128).

b. Deux figures optionnelles communes aux programmes FINA et « Performance ».

- Hélicoptère (réf. 118).
- Poussée Barracuda spire (réf. 301c).

Les mêmes figures constituent l'épreuve « figures imposées » au Tournoi National de Qualification.

II - FIGURES IMPOSÉES ESPOIRS

Les figures seront modifiées pour suivre les changements de la réglementation FINA

a. Deux figures obligatoires (figures obligatoires FINA espoir).

- Grand écart facial (réf. 346).
- Flamenco jambe pliée (réf. 140).

b. 1 groupe optionnel parmi les trois.

Groupe 1 : Catalina renversé (réf. 345) / Coup de pied à la lune spire (réf. 311c).

Groupe 2 : Barracuda jambe pliée vrille de 180° (réf. 306d) / Ariane (réf. 423).

Groupe 3 : espadon (réf. 401) / Marsouin vrille de 360° (réf. 355e).

III - LES ÉLÉMENTS TECHNIQUES SENIORS

Les éléments seront modifiés pour suivre les changements de la réglementation FINA

À découvrir ultérieurement.

IV - SOLO LIBRE - PARTIE (JUNIOR)

Une partie de solo libre d'une durée de 1 minute 30 secondes (+ ou - 5 secondes) constitue l'épreuve de solo libre de cette compétition.

La durée de la plage est limitée à 10 secondes.

ANNEXE N° 4

PROGRAMME « PERFORMANCE » Épreuves spécifiques du programme « Performance »

V - LE PARCOURS TECHNIQUE INDIVIDUEL (CHAMP. D'ÉTÉ INTERRÉGIONAUX - N3 SENIORS)

Les éléments obligatoires pourront être modifiés pour s'adapter aux changements de la réglementation FINA

Ce parcours imposé d'environ 1 minute 30 secondes se nage sur une même musique et comprend les éléments techniques obligatoires décrits dans le DVD de référence. Les éléments obligatoires sont placés à des moments identifiables de la musique sans comptes particuliers. En fonction de leur niveau, une adaptation minimum dans le rythme de la réalisation peut permettre la meilleure exécution possible des éléments.

Notation - Deux notes seront attribuées :

- une note technique comptant pour 70 % du résultat : uniquement sur les éléments techniques imposés ;
- une note globale d'exécution comptant pour 30 % du résultat : amplitude, propulsion, hauteur, musicalité, interprétation sans la prise en compte technique des éléments.

Les pénalités pourront s'exercer en rapport avec la réalisation des éléments obligatoires (cf. réglementation FINA SS18.3).

Le même parcours constitue l'épreuve technique des solos et duos seniors au Tournoi National de Qualification.

RAPPEL - Éléments techniques

Élément 1 /Élément 7 modifié/Élément 8/Élément 9 des duos techniques (cf. appendice IV - réglementation FINA des programmes techniques 2004-2008)

VI - FIGURES IMPOSÉES JUNIORS (CHAMPIONNATS D'ÉTÉ INTERRÉGIONAUX - N3 JUNIORS)

Les figures pourront être modifiées pour s'adapter aux changements de la réglementation FINA

L'aspect technique des figures, la notation, le déroulement de l'épreuve se réfèrent au livre FINA.

a. Deux figures obligatoires (figures obligatoires FINA junior) :

- marsouin vrille continue (réf. 355f - coefficient : 2,4) ;
- Tour Eiffel promenade (réf. 128 - coefficient : 2,8).

b. Un groupe optionnel tiré au sort parmi les deux suivants :

- groupe 1 : Hélicoptère (réf. 118 - coefficient : 2,4) / Coup pied lune vrille 360°e (réf. 311e - coefficient : 2) ;
- groupe 2 : Poussée Barracuda spire (réf. 301c - coefficient : 2,6) / Flamenco jambe pliée 1/2 tour (réf. 140a - coefficient : 2,8).

CLASSEMENTS NATIONAUX

I - CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS

Le classement des clubs en natation synchronisée a pour objet de prendre en compte l'activité sportive du club tout au long de la saison pour tous les niveaux de pratique. Cependant, il ne concerne que les compétitions inscrites au règlement Fédéral (Socle, Championnats « Élite », Championnats nationaux, Championnats N3) auxquelles, il convient d'ajouter les bonus obtenus par les nageuses ayant été qualifiée en équipe de France. Il appartiendra aux régions et aux interrégions, si elles le souhaitent d'établir leur propre classement régional ou interrégional.

Un tableur sera développé et diffusé afin que chaque club puisse établir aisément ce classement

Le classement des clubs :

- valorise le niveau de pratique pour chaque catégorie ;
- valorise le niveau individuel de chaque nageuse lors des compétitions officielles ;
- valorise la participation aux épreuves officielles des ballets du programme sportif fédéral ;
- valorise toutes les sélections nationales sous forme de bonus.

Le classement des clubs comprend :

- Un classement pour chaque catégorie (Espoirs, juniors et seniors/toutes catégories). Ce classement est effectué par addition des points des :
 - valeur individuelle de chaque nageuse en ne conservant que la meilleure performance de la catégorie concernée ;
 - valeur des ballets aux épreuves officielles de la catégorie concernée ;
 - bonus de sélections en équipe de France pour la catégorie concernée.
- Un classement pour chaque niveau (« Élite », « National », « Performance », « Socle »). Ce classement est effectué par addition des points des :
 - valeur individuelle de chaque nageuse en ne conservant que la meilleure performance du niveau concerné ;
 - valeur des ballets aux épreuves officielles du niveau concerné.
- Un classement national général. Ce classement est effectué par addition des points de toutes les catégories :
 - valeur individuelle de chaque nageuse, en ne conservant que la meilleure performance ;
 - valeur des ballets aux épreuves officielles ;
 - bonus de sélection en équipe de France ;
 - bonus attribué en fonction du nombre de nageuses classées.

II - DOCUMENT EXPLICATIF

1 - Valeur individuelle de chaque nageuse

Seule la meilleure performance de la saison de chaque nageuse licenciée, dans une compétition inscrite au calendrier fédéral (socle, interrégionale, nationale, « Élite »), sera prise en compte. Les cumuls sont interdits, chaque nageuse ne peut marquer qu'une seule fois.

Toutes les nageuses du club marquent des points en fonction de leur classement et au niveau de participation le plus élevé.

Chaque nageuse marque des points attribués en fonction de sa place au classement de la compétition en épreuve technique (figures imposées, éléments techniques, solo et duo technique) et affecté d'un coefficient, pour le niveau et la catégorie.

Les coefficients correspondant au niveau atteint et à la catégorie sont indiqués dans la table de cotation (annexes).

Pour les nageuses engagées dans le socle de formation :

- un bonus est attribué par épreuve validée en fonction du niveau ;
- 20 points par épreuve au niveau acquisition ;
- 60 points par épreuve au niveau développement ;
- 90 points par épreuve au niveau formation.

Pour les nageuses ayant validé le Pass'Compétition natation synchronisée :

- un bonus de 10 points est attribué.

2 - Valeur des ballets aux épreuves officielles de ballets

Tous les ballets du club marquent des points en fonction de leur classement et au niveau de participation le plus élevé.

Chaque ballet marque des points attribués en fonction de sa place au classement de la compétition et affectés d'un coefficient, pour le niveau et la catégorie.

NATATION SYNCHRONISÉE

Les coefficients correspondant au niveau atteint et à la catégorie sont indiqués dans la table de cotation (annexes).

Les coefficients des ballets seront les suivants :

- ballet d'équipe : coefficient 2 ;
- ballet combiné : coefficient 1,8 ;
- duo : coefficient 1,5 ;
- solo : coefficient 1,0.

Pour les championnats « open », ne tenir compte que du classement des ballets français. Pour toutes les compétitions comportant des finales, tenir compte d'abord des résultats obtenus en combiné finale, puis des résultats obtenus en combiné préliminaires.

Pour les solos espoirs nagés au « Championnat de France été espoirs « Élite » », le classement retenu sera celui du niveau de participation (« National » ou « Élite »).

Pour les solos et duos juniors ou seniors nagés au « Championnat de France été toutes catégories », chaque solo ou chaque duo sera classé dans la catégorie concernée (juniors ou seniors).

Pour les ballets combinés du socle de formation, le scores forfaitaires seront de :

- 500 points pour les ballets combinés de niveau « Cycle 1 » ;
- 1.000 points pour les ballets combinés de niveau « Cycle 2 ».

En cas de mutualisation de club pour pouvoir composer le ballet les scores forfaitaires seront diminués proportionnellement au nombre de nageuses engagées par chaque club.

3 - Bonus nombre de nageuses classées

Un bonus de 10 points par nageuse classée est attribué

4 - Sélections internationales

Des bonus sont à ajouter pour toute sélection en équipe de France en fonction de la catégorie et du ballet.

Sélection en équipe de France minimes

- Sélection solo.....	3.500 points
- Sélection duo.....	3.000 points
- Sélection équipe ou ballet combiné.....	2.000 points
- Sélection compétition de préparation en équipe de France minimes.....	900 points
- Présélection équipe de France minimes (en lice pour la finale).....	200 points

Sélection en équipe de France juniors

- Sélection solo.....	4.500 points
- Sélection duo.....	4.000 points
- Sélection équipe.....	3.000 points
- Sélection ballet combiné.....	2.500 points
- Sélection compétition de préparation en équipe de France juniors.....	1.200 points
- Présélection équipe de France juniors (en lice pour la finale).....	300 points

Sélection en équipe de France seniors

- Sélection solo.....	9.000 points
- Sélection duo.....	9.000 points
- Sélection équipe.....	7.000 points
- Sélection ballet combiné.....	6.000 points
- Présélection solo.....	7.000 points
- Présélection duo.....	7.000 points
- Sélection collectif élargi ou INSEP.....	5.000 points

Les sélections aux différentes épreuves peuvent se cumuler.

Pas de cumulation possible entre les compétitions de préparation et les compétitions de référence.

NATATION SYNCHRONISÉE

III - CLASSEMENT NATIONAL DES COMITÉS RÉGIONAUX

Le classement des comités sera obtenu par l'addition des points des clubs de la région auxquels on ajoutera un bonus pour participation à la Coupe de France minimes des régions selon le barème suivant :

Classement	Bonus	Classement	Bonus
1 ^{er}	10.000 pts	14 ^e	1.900 pts
2 ^e	9.000 pts	15 ^e	1.800 pts
3 ^e	8.000 pts	16 ^e	1.700 pts
4 ^e	7.000 pts	17 ^e	1.600 pts
5 ^e	6.500 pts	18 ^e	1.500 pts
6 ^e	6.000 pts	19 ^e	1.400 pts
7 ^e	5.500 pts	20 ^e	1.300 pts
8 ^e	5.000 pts	21 ^e	1.200 pts
9 ^e	4.500 pts	22 ^e	1.100 pts
10 ^e	4.000 pts	23 ^e	1.000 pts
11 ^e	3.500 pts	24 ^e	900 pts
12 ^e	3.000 pts	25 ^e	800 pts
13 ^e	2.000 pts		

IV - CLASSEMENT NATIONAL DES INTERRÉGIONS

Le classement des interrégions sera obtenu par l'addition des points obtenus par chaque comité régional composant l'interrégion.